DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE CLERMONT - FERRAND DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

OBJET	N° DELIBERATION
NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN TANT QUE PERSONNE QUALIFIEE AYANT UNE EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE, ET IMPLIQUEE DANS LES ACTIVITES SOCIALES AU SEIN DE LA COMMUNE QU'ELLES SOIENT ASSOCIATIVES, BENEVOLES OU PROFESSIONNELLES	Del-2026-072
DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER AU CONSEIL MEDICAL AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME	Del-2026-073
BUDGET EXECUTOIRE 2026 - CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE	Del-2026-074
BUDGET EXECUTOIRE 2026 - MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS	Del-2026-075
BUDGET EXECUTOIRE 2026 - LITS HALTE SOINS SANTE	Del-2026-076
DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - DIVERS BUDGETS	Del-2026-077
BUDGET PREVISIONNEL 2027 - ENTREPRISE ADAPTEE	Del-2026-078
BUDGET PREVISIONNEL 2027 - ESAT - SECTION COMMERCIALE	Del-2026-079
BUDGET PREVISIONNEL 2027 - CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE	Del-2026-080
BUDGET PREVISIONNEL 2027 - SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	Del-2026-081
BUDGET PREVISIONNEL 2027 - MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS	Del-2026-082
BUDGET PREVISIONNEL 2027 - LITS HALTE SOINS SANTE	Del-2026-083
ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES DE TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES - ANNEE 2026	Del-2026-084

REMBOURSEMENT SUITE A UN PREJUDICE MATERIEL SUBI PAR DES BENEFICIAIRES DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	Del-2026-085
PRISE EN CHARGE PAR LE CCAS DU REMBOURSEMENT D'APPAREILS AUDITIFS DISPARUS APPARTENANT AUX RESIDENTS AU SEIN DES EHPAD	Del-2026-086
PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 - INFORMATIONS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Del-2026-087
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU TITRE DE L'ARTICLE L.332-8 2°DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR LE DEPARTEMENT DES POLITIQUES GERONTOLOGIQUES - EHPAD LES JARDINS DE LA CHARME	Del-2026-088
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL ET CREATION D'UN EMPLOI SUPERIEUR DE DIRECTEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – POSSIBILITE DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL	Del-2026-089
APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES TRAVAILLEURS DES ESAT DE CUNLHAT ET DU CCAS (ANNULE ET REMPLACE)	Del-2026-090
APPROBATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SERVICE AUTONOMIE AIDE ET SOINS (SAAS)	Del-2026-091
APPROBATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DE LA CAPACITE (10 PLACES) DE L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER (ESA)	Del-2026-092
APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE ENTRE LE CCAS ET UN CABINET D'INFIRMIERS LIBERAUX POUR ASSURER UNE CONTINUITE DANS LES SOINS AU SEIN DES EHPAD	Del-2026-093
DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU VICE-PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES - AIDES FACULTATIVES - MAI, JUIN, JUILLET ET AOUT 2026	Del-2026-094
DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU VICE-PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES - DOMICILIATIONS - JANVIER A JUIN 2026	Del-2026-095

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_072-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-072

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Nomination d'un membre du conseil d'administration en tant que personne qualifiée ayant une expérience dans le domaine de l'action sociale, et impliquée dans les activités sociales au sein de la commune qu'elles soient associatives, bénévoles ou professionnelles

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles qui précise que le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire, qui en est président de droit, et qui est composé paritairement du même nombre de membres nommés et de membres élus par le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2026 fixant le nombre de membres élus municipaux à six, et portant élection des élus municipaux représentants la Ville au CCAS,

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_072-DE

Vu les arrêtés municipaux du Maire du 18 mai 2026, désignant les membres représentants les associations conformément à l'article R123-11 du code de l'action sociale et des familles,
Considérant qu'il convient de compléter la composition du Conseil d'administration du CCAS afin de permettre son bon fonctionnement,

Article 1er : Les six membres élus par délibération du conseil municipal en date du 23 avril 2026 pour représenter la Ville au CCAS sont :
- Monsieur Alexis BLONDEAU, adjoint au maire, délégué à la santé, aux solidarités et à la politique de la Ville ;
- Madame Nathalie ROUX-DOMINGET conseillère municipale déléguée à la politique sociale générale et accueil des nouvelles populations ;
- Monsieur Dominique MANSARÉ, conseiller municipal délégué à la politique de la Ville et aux centres sociaux ;
- Madame Bernadette OLEKSIAK, adjointe au maire, déléguée au logement, à la transition écologique, et à la gestion patrimoniale et rénovation urbaine ;
- Madame Corinne MIELVAQUE, conseillère municipale déléguée à la politique auprès des séniors ;
- Madame Marion CANALÈS, conseillère municipale dans l'opposition.
Monsieur le Maire/Président n'a reçu aucune candidature d'autres associations notamment celles représentants les personnes âgées et retraitées, pour compléter le conseil d'administration, suite à l'appel à candidatures fait auprès des associations affiché et publié le 9 avril 2026.

Les formalités d'appel à candidatures ayant été réalisées, l'obligation légale de nommer des représentants d'associations est donc levée, ce qui permet au Maire/Président de nommer des personnes qualifiées. Est considérée comme une personne qualifiée, une personne qui justifie d'une expérience dans le domaine de l'action sociale, qu'elle soit acquise dans un cadre associatif, bénévole ou professionnel, à l'échelle communale ou intercommunale.
Les membres nommés par le Maire par l'arrêté municipal du 18 mai 2026 sont :
- Monsieur Serge MAFFRE, au titre des associations des familles, représentant de l'UDAF 63
- Monsieur Georges BROUSSE, au titre des associations œuvrant pour la lutte contre les exclusions et l'insertion, représentant l'association CECLER
- Monsieur Patrick DEQUAIRE, au titre des associations agissant dans le domaine des personnes en situation de handicap, représentant la FNATH Association des accidentés de la vie.

Article 2 : Monsieur le Président désigne en qualité de personnes qualifiées :
- Madame Marie-Georges GODILLOT en sa qualité d'administratrice de l'association Espérance 63, qui a pour objet d'accueillir et de soutenir des personnes adultes souffrant de troubles psychologiques à la sortie de l'hôpital. Elle les aide dans leur autonomie en toute sécurité grâce à un accompagnement social adapté à leur handicap et à leurs problématiques individuelles. Par ailleurs, Madame Marie-Georges GODILLOT a travaillé au sein du CCAS de la Ville de Paris ainsi qu'au CCAS de Clermont-Ferrand, en tant que responsable du service d'aides légales et aides facultatives, du service des mandataires à la protection des majeurs, du Point d'Accueil Ecoute Jeunes et du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
- Monsieur Bertrand LACAILLE en sa qualité de membre de l'association les Mains Ouvertes, dont l'objectif est la lutte contre l'exclusion et la précarité. Monsieur Bertrand LACAILLE est également administrateur au sein de la CAF du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_072-DE

Article 3 : Afin de compléter le Conseil d'administration, Monsieur le Président nomme Monsieur Bruno FONLUPT, en sa qualité de directeur de l'Ehpad associatif, la Maison Saint-Joseph à Lezoux, pendant 25 ans. Monsieur FONLUPT a mis en place la délégation régionale de l'Association des Directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), puis a été désigné comme correspondant régional et occupe la fonction de secrétaire national de l'association. Monsieur FONLUPT est également membre titulaire du CDCA auprès du Département, administrateur du DAC 63, Président du CLIC de Thiers et délégué mutualiste à Harmonie Mutuelle. Monsieur FONLUPT a mis en place et animé le GRAPA en 2011 (Groupe de réflexion en Auvergne sur les Personnes Agées), désormais centré sur le Département.

Le conseil d'administration prend acte de cette nomination.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_073-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-073

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Désignation des représentants pour siéger au conseil médical auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime de congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'ordonnance n°202-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Considérant le renouvellement du conseil d'administration du CCAS, il convient de procéder à la nomination des représentants pour siéger au conseil médical auprès du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_073-DE

Il est proposé de désigner :

Titulaires :

- Monsieur Alexis BLONDEAU
- Madame Corinne MIELVAQUE

Suppléants :

- Madame Nathalie ROUX-DOMINGET
- Monsieur Dominique MANSARE

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_074-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-074

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget exécutoire 2026 - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), vient de notifier au CCAS le montant de la dotation globale de financement du CHRS qui est fixé à **983 356.86 €** pour l'année 2026 dont 24 746.86 € de crédits non pérennes liés à l'ameublement d'appartements diffus.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article R314-37 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements sociaux et médico-sociaux, un budget exécutoire doit être transmis sans délai, pour information, à l'autorité de tarification après que les tarifs aient été déterminés.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_074-DE

Le budget alloué pour le CHRS du CCAS se présente de la manière suivante pour l'année 2026 :

DEPENSES		
INTITULE DES COMPTES	**Budget proposé**	**Budget retenu**
GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION	216 460,00	208 742,00
GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	678 731,00	657 588,00
GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	194 262,00	157 108,86
TOTAL GENERAL INTERMEDIAIRE	1 089 453,00	1 023 438,86
Reprise Déficit exercice antérieur.		
TOTAL DES CHARGES	1 089 453,00	1 023 438,86

RECETTES		
INTITULE DES COMPTES	**Budget proposé**	**Budget retenu**
GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 052 471,00	986 456,86
GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	18 700,00	18 700,00
GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	18 282,00	18 282,00
TOTAL GENERAL INTERMEDIAIRE	1 089 453,00	1 023 438,86
Reprise excédent exercice antérieur.		
TOTAL DES PRODUITS	1 089 453,00	1 023 438,86

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le budget exécutoire 2026 ci-dessus alloué par la DDETS pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Président de séance

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_075-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-075

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget exécutoire 2026 - Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) vient de notifier au CCAS le montant de la dotation globale de financement du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs qui est fixé à **557 065.91 €** pour l'année 2026.

Cette dotation intègre des crédits non reconductibles pour 17 243.00 € afin de permettre la prise en charge du forfait alternance Licence PRO MJPM.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article R 314-37 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements sociaux et médico-sociaux, un budget exécutoire doit être transmis sans délai, pour information, à l'autorité de tarification après que les tarifs aient été déterminés.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_075-DE

Le budget alloué pour le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs du CCAS se présente de la manière suivante pour l'année 2026 :

DEPENSES		
INTITULE DES COMPTES	Budget proposé	Budget retenu
GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION	42 950,00	42 900,00
GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	627 588,00	644 831,00
GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	18 218,00	18 218,00
TOTAL DES CHARGES	688 756,00	705 949,00

RECETTES		
INTITULE DES COMPTES	Budget proposé	Budget retenu
GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	506 000,69	642 065,91
GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	105 000,00	0,00
GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	0,00	26 500,00
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	77 755,31	37 383,09
Excédent affecté au financement de mesures d'exploitation		
TOTAL DES PRODUITS	688 756,00	705 949,00

Le résultat excédentaire de 2024 du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs d'un montant de 124 610.31 € avait été initialement affecté par délibération du 8 avril 2025 :

- à hauteur de 100 610.31 € au compte 002 - reprise en section d'exploitation 2026
- à hauteur de 20 000.00 € au compte 10682 - en section d'investissement
- le reliquat de 4 000.00 € au compte 10686.8 - réserve de compensation

Cependant dans le cadre de la construction du budget prévisionnel 2026, il avait été proposé de modifier l'affectation comme suit :

- à hauteur de 77 755.31 € au compte 002 - reprise en section d'exploitation 2026
- à hauteur de 20 000.00 € au compte 10682 - en section d'investissement
- à hauteur de 4 000.00 € au compte 10686.8 - réserve de compensation
- le reliquat soit 22 855.00 € en sursis d'affectation du compte administratif 2024 dans l'attente d'une décision ultérieure de la DREETS

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_075-DE

A la demande de la DREETS et dans le cadre de la procédure contradictoire du budget prévisionnel 2026, l'affectation du résultat du compte administratif 2024 est donc modifiée comme suit :

- à hauteur de 37 383.09 € au compte 002 - reprise en section d'exploitation 2026
- à hauteur de 50 000.00 € au compte 10682 - en section d'investissement
- à hauteur de 37 227.22 € au compte 10686.8 - réserve de compensation.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le budget exécutoire 2026 ci-dessus alloué par la DREETS pour le Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

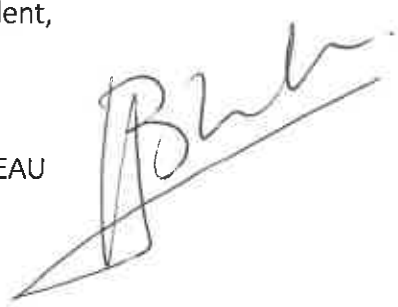
VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	0
Procurations	2	**ABSTENSION**	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU



Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_076-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-076

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget exécutoire 2026 - Lits Halte Soins Santé

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

L'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Rhône Alpes vient de notifier au CCAS le montant de la dotation globale de financement du service « Lits Halte Soins Santé » qui est fixé à **295 998.09 €** pour l'année 2026.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article R314-37 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements sociaux et médico-sociaux, un budget exécutoire doit être transmis sans délai, pour information, à l'autorité de tarification après que les tarifs aient été déterminés.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_076-DE

Le budget alloué pour ce service se présente de la manière suivante pour l'année 2026 :

DEPENSES		
INTITULE DES COMPTES	Budget proposé	Budget retenu
GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION	36 415,00	36 415,00
GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	250 208,00	236 673,09
GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	28 532,00	28 532,00
TOTAL GENERAL INTERMEDIAIRE	315 155,00	301 620,09
Reprise Déficit exercice antérieur.		
TOTAL DES CHARGES	315 155,00	301 620,09

RECETTES		
INTITULE DES COMPTES	Budget proposé	Budget retenu
GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	309 533,00	295 998,09
GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	0,00	0,00
GROUPE 3 : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	5 622,00	5 622,00
TOTAL GENERAL INTERMEDIAIRE	315 155,00	301 620,09
Reprise Excédent exercice antérieur.		
TOTAL DES PRODUITS	315 155,00	301 620,09

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le budget exécutoire 2026 ci-dessus alloué par l'ARS pour le service « Lits Halte Soins Santé ».

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	0
Procurations	2	**ABSTENSION**	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-077

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 9 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Décision modificative de crédits - Divers budgets

Rapporteur : Monsieur le Président

1/ budget 08 – Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, CHRS – décision modificative n° 1 :

La décision modificative du Budget « CHRS » permet de prendre en compte les modifications de crédits apportées par la DDETS au budget prévisionnel et par conséquent d'arrêter le budget exécutoire alloué au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

- Section de fonctionnement du CHRS

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	-7 718,00	
6287	Remboursement de frais	-7 718,00	
DEPENSES	GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	-21 143,00	
64111	Rémunération principale	-21 143,00	
DEPENSES	GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	-37 153,14	
6132	Locations immobilières	-61 900,00	
6815	Dotations aux provisions	24 746,86	
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		-66 014,14
73212	Dotation globale		-4 114,14
7348	Autres secteurs participations locataires		-25 900,00
7381	Produits CAF		-36 000,00
SOUS-TOTAL CHRS		-66 014,14	-66 014,14
Reprise de l'excédent			
TOTAL CHRS		-66 014,14	-66 014,14

- Section d'investissement du CHRS

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 15	PROVISIONS		24 746,86
1588	Autres provisions		24 746,86
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300,00	300,00
165	Dépôts et cautionnements	300,00	300,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 746,86	
2188	Autres immobilisations corporelles	24 746,86	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT CHRS		25 046,86	25 046,86

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

2/budget 13 – « Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile » – décision modificative n°1

La décision modificative du Budget « SAAD » permet de prendre en compte les modifications de crédits apportées par le Conseil Départemental du Puy de Dôme au budget prévisionnel et par conséquent d'arrêter le budget exécutoire alloué au titre de l'exercice budgétaire 2026.

- Section de fonctionnement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		**54 194,72**
7331411	Tarif horaire Département		-454 830,58
7331412	Dotation complémentaire		80 927,80
73412	Participations usagers		296 256,00
7388	Participations autres financeurs		131 841,50
	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		**-45 100,00**
7488	Autres subventions		-45 100,00
	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS		**-1 182 918,06**
7712	Subventions d'équilibre		-1 182 918,06
SOUS-TOTAL SAAD			**-1 173 823,34**
Reprise de déficit		-1 173 823,34	
TOTAL SAAD		**-1 173 823,34**	**-1 173 823,34**

3/budget 15 – « Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs » – décision modificative n°1 :

La décision modificative du Budget « MJPM » permet de prendre en compte les modifications de crédits apportées par la DREETS au budget prévisionnel et par conséquent d'arrêter le budget exécutoire alloué au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

- Section de fonctionnement des MJPM

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	**GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE**	**-50,00**	
6251	Voyages et déplacements	-3 000,00	
6284	Prestation informatique à l'extérieur	-7 200,00	
6287	Remboursements de frais	10 150,00	
	GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	**17 243,00**	
64111	Rémunération principale	30 843,00	
6488	Autres charges diverses de personnel	-13 600,00	
RECETTES	**GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION**		**136 065,22**
73213	Dotation globale		51 065,22
7348	Autres secteurs		85 000,00
	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		**-105 000,00**
70828	Autres participations forfaitaires		-105 000,00
	GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES		**26 500,00**
778	Autres produits exceptionnels		26 500,00
SOUS-TOTAL MJPM		**17 193,00**	**57 565,22**
Reprise de l'excédent			-40 372,22
TOTAL MJPM		**17 193,00**	**17 193,00**

- Section d'investissement des MJPM

CHAPITRE 10	**APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES**		**50 000,00**
10682	Réserves affectés à l'investissement		50 000,00
CHAPITRE 21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**50 000,00**	
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT MJPM		**50 000,00**	**50 000,00**

4/ budget 18 – Lits Halte Soins Santé, LHSS – décision modificative n° 1 :

La décision modificative du Budget « LHSS » permet de prendre en compte les modifications de crédits apportées par l'ARS au budget prévisionnel et par conséquent d'arrêter le budget exécutoire alloué au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

- Section de fonctionnement des LHSS

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	-13 534,91	
64111	Rémunération principale	-13 534,91	
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		-13 534,91
73212	Dotation globale		-13 534,91
TOTAL LHSS		-13 534,91	-13 534,91

5/ budget 20 – EHPA – décision modificative n° 2 :

La décision modificative du Budget « EHPA » la reprise d'une provision financée par une subvention du budget principal dans le cadre de grands entretiens pour l'année en cours et d'ajuster les crédits notamment pour les admissions en non-valeur et les titres annulés 673 et réémis 735 (neutre).

EHPAD « Les Jardins de la charme »

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	8 500,00	
61521	Entretien bâtiments publics	8 500,00	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		8 500,00
7815	Reprise sur provisions d'exploitation		8 500,00
TOTAL JDC HEBERGEMENT		8 500,00	8 500,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

- Section de fonctionnement soins

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	12 064,00	
6331	Versement mobilité	162,00	
6333	Participation à la formation continue	81,00	
6338	Autre impôts et taxes sur les rémunérations	24,00	
6421	Rémunération personnel médical	8 106,00	
64521	Cotisation URSSAF médical	2 690,00	
64523	Cotisation retraite médicale	677,00	
64524	Cotisation France Travail	324,00	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		12 064,00
6419	Remboursements sur rémunération		12 064,00
TOTAL JDC SOINS		12 064,00	12 064,00

EHPAD « Varenne »

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	**20 500,00**	
61521	Entretien bâtiments publics	8 500,00	
673	Titres annulés	12 000,00	
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		**12 000,00**
7352281	Participations ASH hébergement		12 000,00
	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		**8 500,00**
7815	Reprise sur provisions d'exploitation		8 500,00
TOTAL VARENNE HEBERGEMENT		**20 500,00**	**20 500,00**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

EHPAD « Les Hortensias »

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	11 500,00	
61521	Entretien bâtiments publics	1 600,00	
6541	Créances admises en non valeur	1 900,00	
673	Titres annulés	8 000,00	
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		8 000,00
7352281	Participations ASH hébergement		8 000,00
	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		3 500,00
7815	Reprise sur provisions d'exploitation		1 600,00
7817	Reprise sur dépréciations		1 900,00
TOTAL HORTENSIAS HEBERGEMENT		11 500,00	11 500,00

EHPAD « Les Sources »

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	14 500,00	
61521	Entretien bâtiments publics	6 500,00	
673	Titres annulés	8 000,00	
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		8 000,00
7352281	Participations ASH hébergement		8 000,00
	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 500,00
7815	Reprise sur provisions d'exploitation		6 500,00
TOTAL SOURCES HEBERGEMENT		14 500,00	14 500,00

EHPAD « Les Mélèzes »

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	6 100,00	
61521	Entretien bâtiments publics	6 100,00	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		6 100,00
7815	Reprise sur provisions d'exploitation		6 100,00
TOTAL MELEZES HEBERGEMENT		6 100,00	6 100,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

EHPAD « Le Moulin »

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	1 800,00	
61521	Entretien bâtiments publics	1 800,00	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		1 800,00
7815	Reprise sur provisions d'exploitation		1 800,00
TOTAL MOULIN HEBERGEMENT		1 800,00	1 800,00

RA « Viple »

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	19 000,00	
673	Titres annulés	19 000,00	
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		19 000,00
73313	Participations ASH RA hébergement		19 000,00
TOTAL VIPLE HEBERGEMENT		19 000,00	19 000,00

- Section de fonctionnement hébergement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	81 900,00	
61521	Entretien bâtiments publics	33 000,00	
6541	Créances admises en non valeur	1 900,00	
673	Titres annulés	47 000,00	
RECETTES	GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION		47 000,00
73313	Participations ASH RA hébergement		19 000,00
7352281	Participations ASH hébergement		28 000,00
	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		34 900,00
7815	Reprise sur provisions d'exploitation		33 000,00
7817	Reprise sur dépréciations		1 900,00
TOTAL EHPA HEBERGEMENT		81 900,00	81 900,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_077-DE

- Section de fonctionnement soins

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	12 064,00	
6331	Versement mobilité	162,00	
6333	Participation à la formation continue	81,00	
6338	Autre impôts et taxes sur les rémunérations	24,00	
6421	Rémunération personnel médical	8 106,00	
64521	Cotisation URSSAF médical	2 690,00	
64523	Cotisation retraite médicale	677,00	
64524	Cotisation France Travail	324,00	
RECETTES	GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		12 064,00
6419	Remboursements sur rémunération		12 064,00
TOTAL EHPA SOINS		12 064,00	12 064,00

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative ci-dessus.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	0
Procurations	2	**ABSTENSION**	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU



Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-078

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget prévisionnel 2027 - Entreprise Adaptée

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2027 de l'entreprise adaptée.

Le budget prévisionnel 2027 de ce service, s'élève aux montants suivants :

Budgets concernés	Investissement	Fonctionnement
ENTREPRISE ADAPTEE	1 700€	380 220€

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le budget prévisionnel 2027 de l'entreprise adaptée, géré en nomenclature M22, tel que présenté ci-dessus ;

- De proposer aux autorités de tarification le budget prévisionnel 2027 de l'entreprise adaptée tel que présenté ci-dessus.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	0
Procurations	2	**ABSTENSION**	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT :	**ENTREPRISE ADAPTEE**				
ADRESSE :	**14 Rue d'enfer**				
CODE POSTAL :	**63000**				
VILLE :	**CLERMONT-FERRAND**				
ORGANSIME GESTIONNAIRE :	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 1 RUE ST VINCENT 63000 CLERMONT-FD**				
TELEPHONE :	**04 73 98 07 98**	**FAX:**	**04 73 98 07 70**	**Email :**	
NOM DU DIRECTEUR (ou de le personne habilitée à représenter l'établissement)	**Alexis BLONDEAU - VICE PRESIDENT**				
N° FINESS :	**630 780 426**				
CATEGORIE :					
COMPETENCE :					
C.C.N.T. :					
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :					
CAPACITE AUTORISEE :	**11**				

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-77-78-79) **400 692,14**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

CHARGES : (GROUPE 1)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 1 EXPLOITATION COURANTE	REEL N-2	BUDGET PROPOSE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
60	ACHATS							
601	ACHATS STOCKES DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES					-		
602	ACHATS STOCKES (AUTRES APPROVISIONNEMENTS)					-		
603	VARIATION DE STOCKS (DEBIT)					-		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	7 503,06	13 130,00	13 330,00		13 330,00		
607	ACHATS DE MARCHANDISES					-		
709	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ACCORDES PAR L'ETABLT					-		
713	VAR. DE STOCKS, PRODTS EN COURS, PRODTS FINIS (en charges)					-		
61	SERVICES EXTERIEURS							
6111	SOUS-TRAITANCE A CARACTERE MEDICAL					-		
6112	SOUS-TRAITANCE A CARACTERE MEDICO-SOCIAL					-		
6118	SOUS-TRAITANCE : AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE					-		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241	TRANSPORT DE BIENS					-		
6242	TRANSPORT D'USAGERS					-		
6247	TRANSPORT COLLECTIF DU PERSONNEL					-		
6248	TRANSPORT DIVERS					-		
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	800,00	750,00	750,00		750,00		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE COMMUNICATIONS	100,08	270,00	270,00		270,00		
6281	BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR					-		
6282	ALIMENTATION A L'EXTERIEUR					-		
6283	NETTOYAGE A L'EXTERIEUR	1 934,00	2 500,00	2 550,00		2 550,00		
6284	INFORMATIQUE A L'EXTERIEUR		2 150,00	2 200,00		2 200,00		
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	2 029,69				-		
6288	AUTRES PRESTATIONS					-		
	TOTAL GROUPE 1	12 366,83	18 800,00	19 100,00	-	19 100,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

CHARGES : (GROUPES 2 et 3)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 2 PERSONNEL	REEL N-2	BUGET PROPOSE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	71 545,71	68 000,00	70 000,00		70 000,00		
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES					-		
631	IMPÔTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIM. SUR REMUN. (IMPÔTS)					-		
633	IMPÔTS, TAXES, ET VERSTS ASSIM./REMUN. (AUTRES ORGAN.)					-		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON MEDICAL					-		
642	REMUNERATIONS DU PERSONNEL MEDICAL							
643	REMUNERATIONS PERSONNES HANDICAPEES	178 612,44	170 000,00	182 742,00		182 742,00		
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					-		
646	PERSONNES HANDICAPEES	141 539,26	121 500,00	86 180,00		86 180,00		
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	1 100,00	1 000,00			-		
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		2 535,14	7 573,00		7 573,00		
	TOTAL GROUPE 2	**392 797,41**	**363 035,14**	**346 495,00**	**-**	**346 495,00**		**-**

N° COMPTE	GROUPE : 3 STRUCTURE	REEL N-2	BUGET PROPOSE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
61/62	SERVICES EXTERIEURS							
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL					-		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 095,28	2 000,00	2 000,00		2 000,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES					-		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					-		
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS					-		
6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	4 632,69	4 400,00	4 450,00		4 450,00		
6156	MAINTENANCE	828,72	2 000,00	2 050,00		2 050,00		
616	PRIMES D'ASSURANCE	1 586,88	1 625,00	1 645,00		1 645,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES					-		
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	2 595,40	2 750,00	2 750,00		2 750,00		
623	INFORMATION, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		30,00	30,00		30,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES					-		
63	AUTRES IMPÔTS ET TAXES							
635	AUTRES IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIM. (IMPÔTS)					-		
637	AUTRES IMPÔTS, TAXES,VERSTS ASSIM. (AUTRES ORGAN.)					-		
	SOUS-TOTAL GROUPE 3	**10 738,97**	**12 805,00**	**12 925,00**	**-**	**12 925,00**		**-**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

CHARGES : (GROUPE 3)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 3 STRUCTURE (Suite)	REEL N-2	BUGET PROPOSE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	REDEVANCES (CONCES., BREVETS, LICENCES, VAL. SIMIL.)					-		
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES					-		
655	QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPER. FAITES EN COMMUN					-		
657	SUBVENTIONS					-		
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,58				-		
66	CHARGES FINANCIERES							
668	CHARGES FINANCIERES					-		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION					-		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	118,00				-		
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES					-		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	14 998,42	15 752,00	1 700,00		1 700,00		
6812	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR					-		
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION					-		
6816	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					-		
6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS					-		
686	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : CHARGES FINANCIERES					-		
687	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
6871	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMOBILISATIONS					-		
6872	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES (IMMOBILISATIONS)					-		
68725	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					-		
6874	DOTATIONS AUX AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES					-		
68741	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA COUVERTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-		
68742	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					-		
68746	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF					-		
687461	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISE					-		
687462	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT					-		
68748	AUTRES					-		
6876	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES					-		
689	ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES					-		
6984	ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBVENTIONS ATTRIBUEES					-		
6985	ENGAGEMENTS A REALISER SUR DONS MANUELS AFFECTES					-		
6987	ENGAGEMENTS A REALISER SUR LEGS ET DONATIONS AFFECTES					-		
	TOTAL GROUPE 3	**25 855,97**	**28 557,00**	**14 625,00**	**-**	**14 625,00**		**-**
	TOTAL CHARGES (GROUPES : 1, 2 et 3)	**431 020,21**	**410 392,14**	**380 220,00**	**-**	**380 220,00**		**-**

		REPORT A NOUVEAU N-2	REPORT A NOUVEAU N-1	REPORT A NOUVEAU DE N				
002	DEFICIT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE							
005	AMORTISSEMENTS COMPTABLES EXCEDENTAIRES DIFFERES							
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**431 020,21**	**410 392,14**	**380 220,00**	**-**	**380 220,00**		**-**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Produits d'Exploitation)

PRODUITS : (GROUPES 1et 2)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 1 PRODUITS DE LA TARIFICATION	REEL N-2	BUGET PROPOSE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
731	PRODUITS DE LA TARIFICATION (1 de l'Art L312-1 du CASF)					-		
734	TARIF DEPENDANCE					-		
736	TARIF SOINS (EHPAD)					-		
737	PRODUITS PRESTATIONS HORS TARIFS JOURNALIERS					-		
	TOTAL GROUPE 1	-	-	-	-	-		-

N° COMPTE	GROUPE : 2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	REEL N-2	BUGET PROPOSE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
70	PRODUITS (sauf 7082)	279 210,03	270 000,00	231 720,00		231 720,00		
7082	PARTICIPATIONS FORFAITAIRES DES USAGERS					-		
70821	FORFAITS JOURNALIERS					-		
70822	PARTICIPATIONS DES PERSONNES HANDICAPEES PREVUES AU 4ème ALINEA DE L'ARTICLE L 242-4 DU CASF					-		
70823	PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE REPAS ET DE TRANSPORT DANS LES ESAT					-		
70828	AUTRES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES DES USAGERS					-		
71	PRODUCTION STOCKEE					-		
72	PRODUCTION IMMOBILISEE					-		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	198 612,92	117 000,00	144 000,00		144 000,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					-		
603	VARIATION DES STOCKS (en produits)					-		
609	RABAIS, REMISES, RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS					-		
619	RABAIS, REM., RIST. OBT. SUR SERVICES EXTERIEURS					-		
629	RABAIS, REM., RIST. OBT. SUR AUTRES SERV. EXTERIEURS					-		
6419	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNEL NON MEDICAL	25 525,14	9 000,00	4 500,00		4 500,00		
6429	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNEL MEDICAL					-		
6439	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNES HANDICAPEES					-		
6459/69/79	REMBTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					-		
6489	FONDS COMPENSATION (CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE)					-		
6611	INTERÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES (EN PRODUITS)					-		
ENTREPRISE ADAPTEE	TOTAL GROUPE 2	503 348,09	396 000,00	380 220,00	-	380 220,00		2027 BP B03 CADRE OFFICIEL -

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Produits d'Exploitation)

PRODUITS : (GROUPE 3)

ANNEE

N° COMPTE	GROUPE : 3 PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	REEL N-2	BUGET PROPOSE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
76	PRODUITS FINANCIERS					-		
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		9 700,00			-		
773	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS					-		
775	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF					-		
777	QUOTE-PART SUBV. D'INVESTS VIREE AU CTE DE RESULTAT					-		
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					-		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS					-		
781	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					-		
786	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (à inscrire dans les Produits financiers)					-		
787	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (à inscrire dans les Produits exceptionnels)					-		
7872	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES (Immobilisations)					-		
78725	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					-		
7874	REPRISES SUR AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES					-		
78741	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA COUVERTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-		
78742	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					-		
78746	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF					-		
787461	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISE					-		
787462	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT					-		
78748	AUTRES					-		
7876	REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES					-		
789	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS					-		
791	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION					-		
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES					-		
797	TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
	TOTAL GROUPE 3	**-**	**9 700,00**	**-**	**-**	**-**		**-**
	TOTAL PRODUITS (GROUPES : 1, 2 et 3)	**503 348,09**	**405 700,00**	**380 220,00**	**-**	**380 220,00**		**-**

		REPORT A NOUVEAU N-2	REPORT A NOUVEAU N-1	REPORT A NOUVEAU DE N				
002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	10 187,71	4 692,14			-		
005	AMORTISSEMENTS COMPTABLES EXCEDENTAIRES DIFFERES							
ENTREPRISE ADAPTEE	**TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION**	**513 535,80**	**410 392,14**	**380 220,00**	**-**	**380 220,00**		2027 BP B03 CADRE OFFICIEL -

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

SECTION D'INVESTISSEMENTS

	EMPLOIS	REEL N-2	BUDGET avec DM N-1	BUDGET PREVISIONNEL N
	Réduction des fonds propres ou reprise sur apports			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			
	Reprises			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges			
	Remboursement des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des Participations			
	Compte de liaison investissement			
18	Comptes de liaison Investissements			
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		823,00	1 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Autres			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	**Résultat cumulé antérieur reporté (Déficit)**			
003	**EXCEDENT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS**	16 018,92	262 136,63	
	TOTAL GENERAL	16 018,92	262 959,63	1 700,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

SECTION D'INVESTISSEMENTS

	RESSOURCES	REEL N-2	BUDGET avec DM N-1	BUDGET PREVISIONNEL N
	Augmentation des fonds propres			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	1 020,50	2 071,00	
131	Subventions d'équipements reçues			
	Dotations aux provisions			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges			
	Augmentation des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des Participations			
	Compte de liaison investissement			
18	Comptes de liaison Investissements			
	Immobilisations (sorties)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Autres			
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	14 998,42	15 752,00	1 700,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	**Résultat cumulé antérieur reporté (Excédent)**		245 136,63	
003	**DEFICIT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS**			
	TOTAL GENERAL	16 018,92	262 959,63	1 700,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

ANNEXE : 5

PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE N

ORDRE DE PRIORITE	OPERATION	MONTANT (par tranche si nécessaire)	DATE PREVUE DE REALISATION	FINANCEMENT PREVU					TOTAL
				AUTOFINANCEMENT	SUBVENTION	EMPRUNTS			
						MONTANT	TAUX	DUREE	
2154	Matériel et outillage	1 700,00	2027	1 700,00					1 700,00
TOTAL		**1 700,00**		**1 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 700,00**
RETENU PAR L'AUTOR									
	TOTAL								

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_078-DE

ANNEXE : 11

TABLEAU DES EFFECTIFS

CATEGORIE	Temps plein N-1	Temps partiel N-1		Total N-1		Variation en équivalents temps plein en N Proposée		Nombre d'équivalents temps plein résultant du budget exécutoire
	Nombre d'Agents	Nombre d'Agents	Nombre d'équivalents temps pleins	Nombre d'Agents	Nombre d'équivalents temps pleins	En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
directeur								
-								
-								
TOTAL 1								
Administration/Gestion								
agent administratif		6	1,20	6	1,20			1,20
agent d'animation								
pool								
TOTAL 2								
Services Généraux								
agent technique								
-								
-								
TOTAL 3								
Médical/Paramédical								
agents sociaux								
auxiliaires de soins								
médecin								
psychologue								
infirmières								
pharmacien								
rééducateur								
TOTAL 4								
Socio-éducatif								
Moniteurs d'atelier	1			1	1,00			1,00
Educateur technique spécialisé								
ASE		2	0,30		0,30			0,30
TOTAL 5								
TOTAL GENERAL	1	8	1,50	7	2,50	0	0	2,50

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-079

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget prévisionnel 2027 - ESAT - Section commerciale

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2027 de l'ESAT section commerciale en fonctionnement et investissement.

Ce budget se présente en équilibre tant au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement, comme suit :

Budgets concernés	Investissement	Fonctionnement
ESAT section commerciale	142 493€	2 242 294€

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration

- D'adopter le budget prévisionnel 2027 de l'ESAT section commerciale, géré selon la nomenclature M22, tel que présenté ci-dessus ;
- De proposer aux autorités de tarification le budget prévisionnel 2027 de l'ESAT section commerciale tel que présenté ci-dessus.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT :	**ESAT COMMERCIAL**
ADRESSE :	**14 Rue d'enfer**
CODE POSTAL :	**63000**
VILLE :	**CLERMONT-FERRAND**
ORGANSIME GESTIONNAIRE :	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 1 RUE ST VINCENT 63000 CLERMONT-FD**
TELEPHONE :	**04 73 98 07 98** **FAX:** **04 73 98 07 70** **Email :**
NOM DU DIRECTEUR (ou de le personne habilitée à représenter l'établissement)	**M Alexis BLONDEAU - VICE PREDISENT DU CCAS**
N° FINESS :	**630 784 908**
CATEGORIE :	
COMPETENCE :	
C.C.N.T. :	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :	
CAPACITE AUTORISEE :	**83** **dont 30 places en espaces verts**

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-77-78-79) **2 020 677,00**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

CHARGES : (GROUPE 1)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 1 EXPLOITATION COURANTE	REEL N-2	BUDGET EXECUTOIRE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
60	ACHATS							
601	ACHATS STOCKES DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES					-		
602	ACHATS STOCKES (AUTRES APPROVISIONNEMENTS)					-		
603	VARIATION DE STOCKS (DEBIT)					-		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	127 230,51	173 900,00	173 525,00		173 525,00		
607	ACHATS DE MARCHANDISES					-		
709	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ACCORDES PAR L'ETABLT					-		
713	VAR. DE STOCKS, PRODTS EN COURS, PRODTS FINIS (en charges)					-		
61	SERVICES EXTERIEURS					-		
						-		
						-		
6111	SOUS-TRAITANCE A CARACTERE MEDICAL					-		
6112	SOUS-TRAITANCE A CARACTERE MEDICO-SOCIAL					-		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS					-		
						-		
						-		
6241	TRANSPORT DE BIENS			18 000,00		18 000,00		
6242	TRANSPORT D'USAGERS					-		
6247	TRANSPORT COLLECTIF DU PERSONNEL		1 500,00			-		
6248	TRANSPORT DIVERS					-		
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	12 238,19	12 500,00	21 500,00		21 500,00		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE COMMUNICATIONS	30,88	6 500,00	4 000,00		4 000,00		
6281	BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR					-		
6282	ALIMENTATION A L'EXTERIEUR					-		
6283	NETTOYAGE A L'EXTERIEUR		5 600,00	5 600,00		5 600,00		
6284	INFORMATIQUE A L'EXTERIEUR					-		
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	109 655,32	6 400,00	4 683,00		4 683,00		
6288	AUTRES PRESTATIONS	32 839,91	25 000,00	50 927,00		50 927,00		
	TOTAL GROUPE 1	281 994,81	231 400,00	278 235,00	-	278 235,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

CHARGES : (GROUPES 2 et 3)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 2 PERSONNEL	REEL N-2	BUGET EXECUTOIRE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	113 695,08	91 000,00	210 000,00		210 000,00		
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES	3 898,08	900,00	900,00		900,00		
631	IMPÔTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIM. SUR REMUN. (IMPÔTS)					-		
633	IMPÔTS, TAXES, ET VERSTS ASSIM./REMUN. (AUTRES ORGAN.)	8 733,38	9 967,00	17 333,00		17 333,00		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON MEDICAL	987 866,04	1 067 328,00	1 095 844,00		1 095 844,00		
642	REMUNERATIONS DU PERSONNEL MEDICAL					-		
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	356 298,38	392 503,00	394 852,00		394 852,00		
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	14 205,00	14 000,00	6 000,00		6 000,00		
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					-		
	TOTAL GROUPE 2	1 484 695,96	1 575 698,00	1 724 929,00	-	1 724 929,00		-

N° COMPTE	GROUPE : 3 STRUCTURE	REEL N-2	BUGET EXECUTOIRE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
61/62	SERVICES EXTERIEURS							
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL					-		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	5 403,62	6 000,00	6 160,00		6 160,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	9 443,28	7 600,00	10 000,00		10 000,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					-		
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	979,03		1 000,00		1 000,00		
6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	12 968,07	17 000,00	17 000,00		17 000,00		
6156	MAINTENANCE	18 975,85	24 000,00	24 000,00		24 000,00		
616	PRIMES D'ASSURANCE	6 158,20	7 060,00	6 600,00		6 600,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES					-		
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS		500,00	16 984,00		16 984,00		
623	INFORMATION, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	776,70	300,00	200,00		200,00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	46,92	100,00	50,00		50,00		
63	AUTRES IMPÔTS ET TAXES							
635	AUTRES IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIM. (IMPÔTS)					-		
637	AUTRES IMPÔTS, TAXES,VERSTS ASSIM. (AUTRES ORGAN.)					-		
	SOUS-TOTAL GROUPE 3	54 751,67	62 560,00	81 994,00	-	81 994,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

CHARGES : (GROUPE 3)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 3 STRUCTURE (Suite)	REEL N-2	BUGET EXECUTOIRE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	REDEVANCES (CONCES., BREVETS, LICENCES, VAL. SIMIL.)					-		
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	9,43				-		
655	QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPER. FAITES EN COMMUN					-		
657	SUBVENTIONS					-		
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	286,44				-		
66	CHARGES FINANCIERES							
6611	CHARGES FINANCIERES	17 893,75	16 105,00	17 000,00		17 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION					-		
672	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS					-		
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES					-		
673	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		500,00	500,00		500,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	161 164,62	149 312,00	139 636,00		139 636,00		
6812	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR					-		
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION					-		
6816	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					-		
6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS					-		
686	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : CHARGES FINANCIERES					-		
687	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
6871	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMOBILISATIONS					-		
6872	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES (IMMOBILISATIONS)					-		
68725	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					-		
6874	DOTATIONS AUX AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES					-		
68741	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA COUVERTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-		
68742	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					-		
68746	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF					-		
687461	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISE					-		
687462	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT					-		
68748	AUTRES					-		
6876	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES					-		
689	ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES					-		
6984	ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBVENTIONS ATTRIBUEES					-		
6985	ENGAGEMENTS A REALISER SUR DONS MANUELS AFFECTES					-		
6987	ENGAGEMENTS A REALISER SUR LEGS ET DONATIONS AFFECTES					-		
	TOTAL GROUPE 3	234 105,91	228 477,00	239 130,00	-	239 130,00		-
	TOTAL CHARGES (GROUPES : 1, 2 et 3)	2 000 796,68	2 035 575,00	2 242 294,00	-	2 242 294,00		-
		REPORT A NOUVEAU N-2	REPORT A NOUVEAU N-1			REPORT A NOUVEAU DE N		
	DEFICIT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE							
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 000 796,68	2 035 575,00	2 242 294,00	-	2 242 294,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Produits d'Exploitation)

PRODUITS : (GROUPES 1et 2)

ANNEE 2027

N° COMPTE	GROUPE : 1 PRODUITS DE LA TARIFICATION	REEL N-2	BUGET EXECUTOIRE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
731	PRODUITS DE LA TARIFICATION (1 de l'Art L312-1 du CASF)					-		
734	TARIF DEPENDANCE					-		
736	TARIF SOINS (EHPAD)					-		
737	PRODUITS PRESTATIONS HORS TARIFS JOURNALIERS					-		
	TOTAL GROUPE 1	-	-	-	-	-		-

N° COMPTE	GROUPE : 2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	REEL N-2	BUGET EXECUTOIRE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
70	PRODUITS (sauf 7082)	908 327,67	875 000,00	800 000,00		800 000,00		
7082	PARTICIPATIONS FORFAITAIRES DES USAGERS					-		
70821	FORFAITS JOURNALIERS					-		
70822	PARTICIPATIONS DES PERSONNES HANDICAPEES PREVUES AU 4ème ALINEA DE L'ARTICLE L 242-4 DU CASF					-		
70823	PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE REPAS ET DE TRANSPORT DANS LES ESAT					-		
70828	AUTRES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES DES USAGERS					-		
71	PRODUCTION STOCKEE					-		
72	PRODUCTION IMMOBILISEE					-		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	4 214,81				-		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 162 800,26	1 065 677,00	1 200 000,00		1 200 000,00		
603	VARIATION DES STOCKS (en produits)					-		
609	RABAIS, REMISES, RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS					-		
619	RABAIS, REM., RIST. OBT. SUR SERVICES EXTERIEURS					-		
629	RABAIS, REM., RIST. OBT. SUR AUTRES SERV. EXTERIEURS					-		
6419	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNEL NON MEDICAL	39 316,34		30 000,00		30 000,00		
6429	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNEL MEDICAL					-		
6489	FONDS COMPENSATION (CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE)					-		
6611	INTERÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES (EN PRODUITS)					-		
	TOTAL GROUPE 2	2 114 659,08	1 940 677,00	2 030 000,00	-	2 030 000,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Produits d'Exploitation)

PRODUITS : (GROUPE 3)

ANNEE : 2027

N° COMPTE	GROUPE : 3 PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	REEL N-2	BUGET EXECUTOIRE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	EXECUTOIRE
76	PRODUITS FINANCIERS					-		
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					-		
773	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS					-		
775	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF					-		
777	QUOTE-PART SUBV. D'INVESTS VIREE AU CTE DE RESULTAT	14 897,32	14 898,00	14 898,00		14 898,00		
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	855,11				-		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS					-		
781	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					-		
786	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (à inscrire dans les Produits financiers)					-		
787	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (à inscrire dans les Produits exceptionnels)					-		
7872	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES (Immobilisations)					-		
78725	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					-		
7874	REPRISES SUR AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES					-		
78741	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA COUVERTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-		
78742	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					-		
78746	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF					-		
787461	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISE					-		
787462	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT					-		
78748	AUTRES					-		
7876	REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES					-		
789	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS					-		
791	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION					-		
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES					-		
797	TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
	TOTAL GROUPE 3	15 752,43	14 898,00	14 898,00	-	14 898,00		-
	TOTAL PRODUITS (GROUPES : 1, 2 et 3)	2 130 411,51	1 955 575,00	2 044 898,00	-	2 044 898,00		-

	REPORT A NOUVEAU N-2	REPORT A NOUVEAU N-1	REPORT A NOUVEAU DE N				
EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	67 771,12	80 000,00	197 396,00		197 396,00		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 198 182,63	2 035 575,00	2 242 294,00	-	2 242 294,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

SECTION D'INVESTISSEMENTS

	EMPLOIS	REEL N-2	BUDGET N-1	BUDGET PREVISIONNEL N
	Réduction des fonds propres ou reprise sur apports			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	14 897,32	14 898,00	14 898,00
	Reprises			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges			
	Remboursement des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées	43 750,00	43 750,00	43 750,00
17	Dettes rattachées à des Participations			
	Compte de liaison investissement			
18	Comptes de liaison Investissements			
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	16 205,71	56 500,00	48 845,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 211,05	38 836,00	35 000,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Autres			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	**Résultat cumulé antérieur reporté (Déficit)**			
003	**EXCEDENT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS**			
	TOTAL GENERAL	76 064,08	153 984,00	142 493,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

SECTION D'INVESTISSEMENTS

	RESSOURCES	REEL N-2	BUDGET N-1	BUDGET PREVISIONNEL N
	Augmentation des fonds propres			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	321 162,83	4 672,00	2 857,00
131	Subventions d'équipements reçues			
	Dotations aux provisions			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges			
	Augmentation des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des Participations			
	Compte de liaison investissement			
18	Comptes de liaison Investissements			
	Immobilisations (sorties)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Autres			
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	161 164,62	149 312,00	139 636,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	**Résultat cumulé antérieur reporté (Excédent)**			
003	**DEFICIT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS**			
	TOTAL GENERAL	482 327,45	153 984,00	142 493,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

ANNEXE : 5

PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE N

ORDRE DE PRIORITE	OPERATION	MONTANT (par tranche si nécessaire)	DATE PREVUE DE REALISATION	FINANCEMENT PREVU					TOTAL
				AUTOFINANCEMENT	SUBVENTION	EMPRUNTS			
						MONTANT	TAUX	DUREE	
	Véhicule utilitaire	25 000,00		25 000,00					25 000,00
	Aménagement de locaux	35 000,00		35 000,00					35 000,00
TOTAL		**60 000,00**		**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
RETENU PAR L'AUTO									
	TOTAL								

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

ANNEXE : 6

TABLEAU DES EMPRUNTS AUTORISES ET CONTRACTES

ORGANISME PRÊTEUR	DATE DE SOUSCRIPTION	DUREE	TAUX en %	CAPITAL EMPRUNTE	DETTE A FIN DE N-1		REMBOURSEMENT DU CAPITAL EN N	MONTANT DES INTERÊTS EN N
					CAPITAL	INTERÊTS		
CREDIT AGRICOLE	20/03/2014	20	4,09	875 000,00 €	350 000,00 €		43 750,00 €	16 104,38 €
TOTAL								

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_079-DE

ANNEXE : 11

TABLEAU DES EFFECTIFS

CATEGORIE	Temps plein N-1	Temps partiel N-1		Total N-1		Variation en équivalents temps plein en N Proposée		Nombre d'équivalents temps plein résultant du budget exécutoire
	Nombre d'Agents	Nombre d'Agents	Nombre d'équivalents temps pleins	Nombre d'Agents	Nombre d'équivalents temps pleins	En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
directeur								0,00
-								
-								
TOTAL 1	-	0	0,00	0	0,00	-	-	0,00
Administration/Gestion								
agent administratif								0,00
agent d'animation								
pool								0,00
TOTAL 2	0	-	0,00	0	0,00	-	-	0,00
Services Généraux								
agent technique								0,00
-								
-								
TOTAL 3	0	0	0,00	0	0,00	-	-	0,00
Médical/Paramédical								
agents sociaux								
auxiliaires de soins								
médecin								
psychologue								
infirmières								
pharmacien								
rééducateur								
TOTAL 4	0	0	0,00	0	0,00	-	-	0,00
Socio-éducatif								
Moniteurs d'atelier								0,00
Educateur technique spécialisé								0,00
ASE								0,00
TOTAL 5	-	-	0,00		0,00	-	-	0,00
TOTAL GENERAL	0	0	0,00		0,00	-	-	0,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-080

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget prévisionnel 2027 - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2027 du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre le Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône Alpes, représenté par Madame la Directrice Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour la période 2023-2025.

Le contrat concerne exclusivement les établissements et activités du CCAS suivantes :

CHRS AUGER (n° FINESS ET : 630009363) : capacité autorisée de 52 places

- Hébergement d'insertion : 31 places dont 1 place de service de suite.
- Hébergement d'urgence : 6 places dont 1 place « Homme auteur de violences conjugales » en chambre individuelle située dans le bâtiment du CHRS.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

- Mesures d'insertion hors les murs : 14 places.
- 1 place en diffus.

Maison relais : 33 places installées sur deux sites

- Place Sugny : 20 places.
- Rue Rabanesse : 13 places.

Ce contrat sera reconduit en 2027 pour une année supplémentaire afin de permettre la négociation du futur CPOM dans la cadre de la réforme de la tarification des CHRS.

Le budget prévisionnel 2027 qui ne concerne que le CHRS et l'hébergement d'urgence s'élève aux montants suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	**109 785,00**	**971 347,00**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le budget prévisionnel 2027 du CHRS, géré en nomenclature M22, tel que présenté ci-dessus ;
- De proposer aux autorités de tarification le budget prévisionnel 2027 du CHRS tel que présenté ci-dessus.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	0
Procurations	2	**ABSTENSION**	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

Budget Prévisionnel - PH-SSIAD - Support normalisé (BPPH-2015-01) — **Année N : 2027**

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service	**630009363**	CHRS
ADRESSE :	RUE AUGER 63100 CLERMONT-FERRAND	
Date de la dernière autorisation :		**Département :** 63 - Puy-de-Dôme
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS CLERMONT-FERRAND	
TELEPHONE / FAX / Email :	04.73.98.07.98	direction@ccas-clermont-ferrand.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Monsieur Alexis BLONDEAU Vice Président du CCAS	
CATEGORIE :	214 - CHRS	
Autorité en charge de la tarification :	DDEETS	
C.C.N.T. :	FPT (titre III)	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :		
CAPACITE AUTORISEE :	52	

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits : 986456,86

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

ACTIVITE de l'établissement ou du service

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Activité théorique	Lits ou places réels 2025	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en E.S.A.T.	Nombre de journées théorique	Activité par dérogation – Nombre de personnes	Activité par dérogation – Nombre de journées proposées	Activité par dérogation – Nombre de journées allouées
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)	(6)	(7)	(8)
TOTAL	38	38	365	0	13 870	0	0	0
Externat					0			
Semi-internat					0			
Internat	38	38	365		13 870			
Autre 1					0			
Autre 2					0			
Autre 3					0			
					(5) = (2) x (3)			

Activité prévisionnelle	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Moyenne	BP 2026	BP proposé 2027 – Nombre	BP proposé 2027 – Taux d'occupation	Retenu par le tarificateur – Nombre	Retenu par le tarificateur – Taux d'occupation
	(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
TOTAL en journées	0	0	0	0	13 870	13 870	100,0%	0	0,0%
Externat				0			0,0%		0,0%
Semi-internat				0			0,0%		0,0%
Internat				0	13 870	13 870	100,0%		0,0%
Autre 1				0			0,0%		0,0%
Autre 2				0			0,0%		0,0%
Autre 3				0			0,0%		0,0%
				(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3			(16) = (15) / (5)		(18) = (17) / (5)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

EXPLOITATION - Les charges

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Recon-duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS								
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures					0,00		
602	Achats stockés - Autres approvisionnements					0,00		
603	Variation des stocks					0,00		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	44 784,61	60 510,00	55 550,00		55 550,00		
607	Achats de marchandise					0,00		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement					0,00		
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)					0,00		
SERVICES EXTERIEURS								
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical					0,00		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social					0,00		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service					0,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6241	Transports de biens					0,00		
6242	Transports d'usagers					0,00		
6247	Transports collectifs du personnel					0,00		
6248	Transports divers					0,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	955,84	1 000,00	1 400,00		1 400,00		
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 340,88	2 100,00	2 300,00		2 300,00		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	6 905,94	5 500,00	9 000,00		9 000,00		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur					0,00		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	1 320,00				0,00		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur					0,00		
6287	Remboursements de frais	143 232,84	134 882,00	144 820,00		144 820,00		
6288	Autres prestations	2 546,82	4 750,00	1 000,00		1 000,00		
TOTAL GROUPE I		202 086,93	208 742,00	214 070,00	0,00	214 070,00		0,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

EXPLOITATION - Les charges

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
ANNEXE 1

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Recon-duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621	Personnel extérieur à l'établissement	95 015,78	97 867,00	94 253,00		94 253,00		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires					0,00		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)					0,00		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	9 618,17	10 790,00	10 080,00		10 080,00		
641	Rémunérations du personnel non médical	388 794,17	364 091,00	359 450,00		359 450,00		
642	Rémunérations du personnel médical					0,00		
643	Rémunération du personnel handicapé					0,00		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	153 996,62	165 840,00	161 471,00		161 471,00		
646	Personnes handicapées					0,00		
647	Autres charges sociales		17 000,00	5 000,00		5 000,00		
648	Autres charges de personnel	153,00	2 000,00	1 000,00		1 000,00		
TOTAL GROUPE II		647 577,74	657 588,00	631 254,00	0,00	631 254,00		0,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

EXPLOITATION - Les charges

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
ANNEXE 1

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Recon-duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
612	Redevances de crédit-bail					0,00		
6132	Locations immobilières	3 052,32	3 100,00			0,00		
6135	Locations mobilières	1 777,26	1 850,00	1 290,00		1 290,00		
614	Charges locatives et de copropriété	1 572,04				0,00		
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	6 548,70	5 900,00	7 800,00		7 800,00		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 186,15	800,00	500,00		500,00		
6156	Maintenance	9 336,18	9 900,00	9 650,00		9 650,00		
616	Primes d'assurances	4 875,68	3 650,00	7 500,00		7 500,00		
617	Etudes et recherches	4 638,00				0,00		
618	Divers	3 375,00	3 400,00	3 500,00		3 500,00		
623	Information, publications, relations publiques	1 194,55	2 500,00	2 000,00		2 000,00		
627	Services bancaires et assimilés	1,64	100,00	100,00		100,00		
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)					0,00		
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)					0,00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires					0,00		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	484,83	500,00	500,00		500,00		
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun					0,00		
657	Subventions					0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	240,20				0,00		
CHARGES FINANCIERES								
66	Charges financières	12 678,36	19 882,00	13 650,00		13 650,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)					0,00		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					0,00		
678	Autres charges exceptionnelles					0,00		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	80 438,23	80 780,00	79 533,00		79 533,00		
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir					0,00		
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	13 447,50	24 746,86			0,00		
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles					0,00		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants					0,00		
686	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières					0,00		
687	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles					0,00		
6871	*dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations*					*0,00*		
68725	*dont dotations aux amortissements dérogatoires*					*0,00*		
68741	*dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR*					*0,00*		
68742	*dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations*					*0,00*		
687461	*dont dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)*					*0,00*		
687462	*dont dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)*					*0,00*		
68748	*dont autres*					*0,00*		
6876	*dont dotations aux dépréciations exceptionnelles*					*0,00*		
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (M22 bis)					0,00		
6894	*dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)*					*0,00*		
6895	*dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)*					*0,00*		
6897	*dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (M22 bis)*					*0,00*		
TOTAL GROUPE III		144 846,64	157 108,86	126 023,00	0,00	126 023,00		0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		994 511,31	1 023 438,86	971 347,00	0,00	971 347,00	0,00	0,00
		RAN 2025	**RAN 2026**			**Report à nouveau 2027**		
002	Déficit de la section d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		994 511,31	1 023 438,86	971 347,00	0,00	971 347,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

EXPLOITATION - Les produits

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
ANNEXE 1

	GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	**Réel 2025**	**Budget exécutoire 2026**	**Budget prévisionnel proposé**			**Recettes autorisées**	**Budget exécutoire**
				Recon-duction	**Mesures nouvelles**	**Total**		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)					0,00		
732	Produits à la charge de l'Etat	968 616,14	983 356,86	934 610,00		934 610,00		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)					0,00		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	4 090,36	3 100,00			0,00		
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées					0,00		
7351	*dont produits à la charge de l'assurance maladie*					*0,00*		
7352	*dont produits à la charge du département*					*0,00*		
7353	*dont produits à la charge de l'usager*					*0,00*		
738	Produits à la charge d'autres financeurs	534,00				*0,00*		
TOTAL GROUPE I		973 240,50	986 456,86	934 610,00	0,00	934 610,00		0,00
	GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION							
70	Produits sauf 7082	7 178,82	7 500,00	7 500,00		7 500,00		
7082	Participations forfaitaires des usagers	8 523,41	10 700,00	10 700,00		10 700,00		
70821	*dont forfaits journaliers*					*0,00*		
70822	*dont participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF*					*0,00*		
70823	*dont participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT*					*0,00*		
70828	*dont autres participations forfaitaires des usagers*	*8 523,41*	*10 700,00*	*10 700,00*		*10 700,00*		
71	Production stockée					0,00		
72	Production immobilisée					0,00		
74	Subventions d'exploitation et participations	13 819,11	500,00	528,00		528,00		
75	Autres produits de gestion courante	30,00				0,00		
603	Variation des stocks (en recettes)					0,00		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats					0,00		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs					0,00		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs					0,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical					0,00		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical					0,00		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées					0,00		
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales					0,00		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité					0,00		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)					0,00		
TOTAL GROUPE II		29 551,34	18 700,00	18 728,00	0,00	18 728,00		0,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

EXPLOITATION - Les produits

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES
ANNEXE 1

	GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	**Réel 2025**	**Budget exécutoire 2026**	**Budget prévisionnel proposé**			**Recettes autorisées**	**Budget exécutoire**
				Recon-duction	**Mesures nouvelles**	**Total**		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers	722,75	634,00	361,00		361,00		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					0,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)					0,00		
775	Produits des cessions d'éléments d'actif					0,00		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	17 647,79	17 648,00	17 648,00		17 648,00		
778	Autres produits exceptionnels					0,00		
	AUTRES PRODUITS							
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)					0,00		
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)					0,00		
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)					0,00		
78725	*dont reprises sur amortissements dérogatoires*					*0,00*		
78741	*dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR*					*0,00*		
78742	*dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations*					*0,00*		
787461	*dont reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)*					*0,00*		
787462	*dont reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)*					*0,00*		
78748	*dont autres reprises (sur provisions réglementées)*					*0,00*		
7876	*dont reprises sur dépréciations exceptionnelles*					*0,00*		
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (M22 bis)					0,00		
79	Transferts de charges					0,00		
791	*dont transfert de charges d'exploitation*					*0,00*		
796	*dont transfert de charges financières*					*0,00*		
797	*dont transfert de charges exceptionnelles*					*0,00*		
TOTAL GROUPE III		18 370,54	18 282,00	18 009,00	0,00	18 009,00		0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		1 021 162,38	1 023 438,86	971 347,00	0,00	971 347,00	0,00	0,00

		RAN 2025	**RAN 2026**	**Report à nouveau 2027**				
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	16 625,86						
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 037 788,24	1 023 438,86	971 347,00	0,00	971 347,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel 2027
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	17 647,79	17 648,00	17 648,00
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	45 555,07	47 857,00	52 637,00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements			
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles			15 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 880,44	8 718,00	4 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	11 134,68	2 000,00	20 000,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	**Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)**			
004	**Amortissements comptables excédentaires différés**			
003	**Excédent prévisionnel d'investissement**	24 166,40	276 519,10	
TOTAL GENERAL		100 384,38	352 742,10	109 785,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel 2027
Augmentation des fonds propres				
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	4 220,90	1 050,00	2 135,00
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions	13 447,50		
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			25 485,00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements			
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	2 277,75	2 393,00	2 632,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	80 438,23	80 780,00	79 533,00
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	**Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)**		268 519,10	
004	**Amortissements comptables excédentaires différés**			
007	**Déficit prévisionnel d'investissement**			
TOTAL GENERAL		100 384,38	352 742,10	109 785,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	**TOTAL CHARGES -** (TOTAL GROUPES I + II + III)	971 347,00	0,00
B	**PRODUITS EN ATTENUATION** - (TOTAL GROUPES II + III)	36 737,00	0,00
C	Reprises sur le **compte 111** (M22) / **11511** (M22 bis, excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) **et** le **compte 10687** (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)		
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1)		
E	**Solde débiteur du compte 116-2**: Dépenses pour congés payés **ou solde créditeur du compte 4282**: dettes provisionnées pour congés à payer		
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au **compte 116-3**: Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au **compte 116-8**		
G	**A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées**	934 610,00	0,00
H	**(+/-) Reprises de résultat** (comptes 11510 ou 11519 en M22 bis ; comptes 111 ou 119 en M22)		
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	934 610,00	0,00
Dotation globale de financement		934 610,00	0,00

	(activité 15)	(activité 17)
Nombre de journées	**13 870**	**0**
- Externat	0	0
- Semi-internat	0	0
- Internat	13 870	0
- Autre 1	0	0
- Autre 2	0	0
- Autre 3	0	0

Prix de journée moyen de l'année	**67,38**	**0,00**
- Externat		
- Semi-internat		
- Internat	17 973,27	
- Autre 1		
- Autre 2		
- Autre 3		

TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

ANNEXE 11 (arrêté 22 octobre 2003)

	Catégorie	A Temps plein 2026	B Temps partiel 2026		C Total 2026		Variation en ETP 2027 Proposé		Nbr d'ETP total résultant du Budget Exécutoire 2027
		Nbr d'agents	Nbr d'agents	Nbr ETP	Nbr d'agents	Nbr ETP	En plus	En moins *	
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) > 0	(8) = (5) + (6) - (7)
1	**Direction / Encadrement**								
	Directeur Politiques de Solidarités		1	0,10	1	0,10			0,10
	Responsable CHRS		1	1,00	1	1,00		0,20	0,80
	TOTAL 1	**0**	**2**	**1,10**	**2**	**1,10**	**0,00**	**0,20**	**0,90**
2	**Administration / Gestion**								
	Secrétaire administrative		1	0,90	1	0,90			0,90
	TOTAL 2	**0**	**1**	**0,90**	**1**	**0,90**	**0,00**	**0,00**	**0,90**
3	**Services Généraux et restauration**								
	Surveillants de nuit	4	1	0,30	5	4,30		0,40	3,90
	Maitresse de maison		1	0,50	1	0,50			0,50
	TOTAL 3	**4**	**2**	**0,80**	**6**	**4,80**	**0,00**	**0,40**	**4,40**
4	**Socio-éducatif**								
	ASE	2	2	1,10	4	3,10	0,60		3,70
	TOTAL 4	**2**	**2**	**1,10**	**4**	**3,10**	**0,60**	**0,00**	**3,70**
5	**Paramédical**								
					0	0,00			0,00
	TOTAL 5	**0**	**0**	**0,00**	**0**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6	**Médical**								
					0	0,00			0,00
	TOTAL 6	**0**	**0**	**0,00**	**0**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL	**6**	**7**	**3,90**	**13**	**9,90**	**0,6**	**0,60**	**9,90**

* Saisie en valeur absolue

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

ANNEXE 4 - arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 15 juin 2007

Montant brut	Amort. et dépréciation	ACTIF	31/12/2025 Montant brut	31/12/2025 Amort et dépréciation	31/12/2025 Montant net	31/12/2024 Montant net
		Actif Immobilisé				
		Immobilisations incorporelles				
201	2801	Frais d'établissement			0,00	
203 à 208	2803 à 2808, 2905 à 2908	Autres immobilisations incorporelles	5 561,40	5 561,40	0,00	
232, 237	2932	Immobilisations incorporelles en cours			0,00	
		Immobilisations corporelles				
211, 212	2811, 2812, 291	Terrains	77 532,80		77 532,80	77 532,80
213, 214	2813, 2814, 291	Constructions	2 032 647,01	1 268 715,95	763 931,06	827 842,26
215	2815, 2915	Installations techniques, matériels et outillage	7 805,50	7 805,50	0,00	0,00
218, 228	2818, 2918	Autres immobilisations corporelles	236 224,70	205 032,17	31 192,53	40 225,62
231, 238	2931	Immobilisations corporelles en cours	11 134,68		11 134,68	5 613,50
		Immobilisations financières				
25, 26	296	Participations et créances rattachées à des participations			0,00	
271, 272, 273	2971, 2972, 2973	Autres titres immobilisés			0,00	
274	2974	Prêts			0,00	
275, 276	2975, 2976	Autres immobilisations financières	16 258,99		16 258,99	18 536,74
		TOTAL I	2 387 165,08	1 487 115,02	900 050,06	969 750,92
18		**Comptes de liaison (1)**			0,00	
		TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
		Actif circulant				
		Stocks et en-cours				
31	391	Matières premières et fournitures			0,00	
32	392	Autres approvisionnements			0,00	
33, 34	393, 394	En-cours de production (biens et services)			0,00	
35	395	Produits intermédiaires et finis			0,00	
37	397	Marchandises			0,00	
4091		**Avances et acomptes versés sur commandes**			0,00	
		Créances (2)				
411 à 418	491	Créances redevables et comptes rattachés (3)			0,00	
4096, 4907, 4098, 4287, 4387, 4886, 441, 4431, 4438, 4456, 4458D, 4487 45D, 462, 465, 4687 472	495, 496	Autres créances	578 238,65	550,00	577 688,65	298 274,52
50	59	**Valeurs mobilières de placement**			0,00	
51 (sauf 519)		**Disponibilités**	1 373,16		1 373,16	461,89
486		**Charges constatées d'avance**			0,00	
		TOTAL III	579 611,81	550,00	579 061,81	298 736,41
481		**Charges à répartir sur plusieurs exercices IV**	7 178,82		7 178,82	
169		**Primes de remboursement des obligations V**			0,00	
476		**Ecart de conversion (actif) VI**			0,00	
		TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	**2 973 955,71**	**1 487 665,02**	**1 486 290,69**	**1 268 487,33**

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement ou service et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an :
Dont à plus d'un an :
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du code de l'action sociale et des familles

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_080-DE

ANNEXE 4 - arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 15 juin 2007

	PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
	Fonds propres		
102	Fonds associatifs sans droit de reprise	371 582,34	367 361,44
103	Fonds associatifs avec droit de reprise		
1034, 1035	Dons et legs		
1036	Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Réserves		
10682	Excédents affectés à l'investissement	188 211,13	188 211,13
10686, 10687	Réserves de compensation	80 338,58	62 665,66
10685	Excédents affectés à la couverture du BFR		
1062, 1063, 1064, 10681, 10688	Autres réserves		
	Report à nouveau		
110, 119	Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
114	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-53 848,60	-53 848,60
115	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
116.1, 116.2, 116.3	Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
120, 129	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	26 651,07	17 672,92
131, 138 (-139)	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	248 823,83	266 471,62
	Provisions réglementées		
141	Couverture du besoin en fonds de roulement		
142, 145	Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
1486	Réserves des plus-values nettes d'actif		
229	Immobilisations grevées de droits		
	TOTAL I	861 758,35	848 534,17
18	Comptes de liaison		
	TOTAL II	0,00	0,00
151	Provisions pour risques		
157, 158	Provisions pour charges	34 076,82	20 629,32
19	Fonds dédiés		
	TOTAL III	34 076,82	20 629,32
	Dettes (3)		
164, 518, 519	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	325 086,03	370 641,10
165, 167, 168, 169, 17	Emprunts et dettes financières divers (3)	14 882,28	16 658,92
4191, 4192	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
4196, 4197, 4198	Redevables créditeurs		
401, 403, 408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	250 307,21	11 798,82
421 à 427, 4282, 4286, 431, 437, 4382, 4386, 441, 443C, 444, 4452, 4455, 4458C, 4457, 446, 447, 4482, 4486	Dettes sociales et fiscales		
404, 405	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
45C, 464, 467C, 4686, 471, 477, 478C, 4887	Autres dettes (5)	180,00	225,00
487	Produits constatés d'avance		
	TOTAL IV	590 455,52	399 323,84
477	Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
	TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)	**1 486 290,69**	**1 268 487,33**

(1) Dont compte 1201
et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
(3) En particulier: cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
(4) Dont à plus d'un an :
Dont à moins d'un an :
(5) Dont fonds des majeurs protégés:

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-081

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget prévisionnel 2027 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2027 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Il est proposé de retenir un nombre d'heures prévisionnel de 62 500 heures.

Le budget prévisionnel 2027 s'élève aux montants suivants :

	Investissement	Fonctionnement
SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	**3 625,00 €**	**2 785 444,00 €**

Le tarif horaire net proposé basé sur 62 500 heures, s'élève à 29,28 € hors dotation complémentaire proposée à 3.41 € de l'heure.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

Indicateurs de gestion :

	REEL 2024	REEL 2025	REEL 2026	BUDGET 2027
Subvention d'équilibre*	1 000 000	833 351	640 848	608 663
Tarif départemental	28.38	28.56	28.99	**29.28**
Dotation complémentaire qualité	2.76	2.82	3.41	**3.41**
Coût de revient	52.65	46.14	41.03	**41.50**
Heures Prestées	62 836	62 258	62 500	62 500

**Subvention du Budget Principal à destination du déficit de l'année en cours du SAAD.*

Les efforts de gestion menés ont permis de faire baisser le coût de revient de l'heure de prestation de nos aides à domicile. Il est prévu une perte nette de 8.81€ par heure de prestation. Il sera proposé, au prochain Conseil d'administration de voter les tarifs payants de prestation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'adopter le budget le budget prévisionnel 2027 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, géré selon la nomenclature M22, tel que présenté ci-dessus ;

- De proposer à l'autorité de tarification le budget le budget prévisionnel 2027 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile tel que présenté ci-dessus.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL PH et SSIAD (BPAD-2026-01)

ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Etablissement :	SAAD
Adresse :	1 RUE SAINT VINCENT DE PAUL 63000 CLERMONT-FERRAND
Organisme gestionnaire :	CCAS CLERMONT-FERRAND
Téléphone :	04.73.98.07.98 **FAX :** 04.73.98.07.70 **Email :** direction@ccas-clermont-ferrand.fr
Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :	JULIEN BONY
FINESS :	630010189
Catégorie d'établissement ou de service :	---
Autorité en charge de la tarification :	CD 63
Convention collective majoritaire de travail :	---
Date d'arrivée des documents :	
Capacité autorisée :	

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (Classe 6-77-78-79) 1 892 544,06

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

Heures interventions

	RETENU 2026	PROPOSE 2027				Ecart
	Global	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Global	
Nombre d'heures d'interventions	62 500,00	62 500,00			62 500,00	
dont Heures tutorats						
dont Heures jours fériés						
Absences payées						
Trajet	8 555,00	8 555,00			8 555,00	
Congés Familiaux						
Délégation						
CHSCT						
Femmes Enceintes						
Enfants Malades						
Visites Médicales	37,00	37,00			37,00	
Organisation du Travail	1 141,00	1 141,00			1 141,00	
Temps Mort	1 711,00	1 711,00			1 711,00	
Congés Ancienneté						
Congés de Fractionnement						
Accident du Travail	6 844,00	6 844,00			6 844,00	
Maladie	25 094,00	25 094,00			25 094,00	
Maternité						
Congés Formation	400,00	400,00			400,00	
Autres heures non facturables	7 783,00	7 783,00			7 783,00	
Total hors congés payés non facturables	**51 565,00**	**51 565,00**			**51 565,00**	
Congés Payés						
Total heures non facturables	**51 565,00**	**51 565,00**			**51 565,00**	
Effectif à prévoir						
Durée Mensuelle du Travail						
ETP théorique						
ETP au budget	**64,03**	**57,39**			**57,39**	**- 6,64**
ETP en sur (+) ou en sous (-) effectif	**64,03**	**57,39**			**57,39**	**-6,64**
Taux de facturation	**54,79%**	**54,79%**			**54,79%**	

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

Heures par financeurs

	RETENU 2026	PROPOSE 2027				Ecart
	Global	Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Global	
TOTAL DES HEURES D'INTERVENTIONS	**62 500,00**	**62 500,00**			**62 500,00**	
Nombre heures facturation APA Département	55 625,00	55 625,00			55 625,00	
Nombre autres heures facturation Département						
Nombre heures facturation PCH Département	6 875,00	6 875,00			6 875,00	
Nombre heures facturation CAF						
Nombre heures facturation CNAV						
Nombre heures facturation CRAM						
Nombre heures facturation Mutuelles						
Nombre heures facturation MSA						
Nombre heures facturation Bénéficiaires						
Nombre heures facturation (autres)						
Autres heures facturation						
Part des heures APA Département	**89,00%**	**89,00%**			**89,00%**	
Part des heures Département						

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

Tableau de répartition des personnes âgées dépendantes par GIR

	Proposé 2027		
	Aide à domicile	Auxiliaire de vie sociale	Global
Nombre de personnes âgées dépendance par GIR			
Nombre de personnes âgées dépendance GIR 1	2		2
Nombre de personnes âgées dépendance GIR 2	35		35
Nombre de personnes âgées dépendance GIR 3	71		71
Nombre de personnes âgées dépendance GIR 4	136		136
Nombre de personnes âgées dépendance GIR 5	23		23
Nombre de personnes âgées dépendance GIR 6	230		230
Total	497	0	497
Production en point GIR 1	2000	0	2000
Production en point GIR 2	29400	0	29400
Production en point GIR 3	46860	0	46860
Production en point GIR 4	57120	0	57120
Production en point GIR 5	5750	0	5750
Production en point GIR 6	16100	0	16100
Total	157230	0	157230
GIR moyen pondéré	316,36	0,00	316,36
Nombre d'heures de facturation par GIR			
Nombre d'heures de facturation GIR 1	417		417
Nombre d'heures de facturation GIR 2	10 898		10 898
Nombre d'heures de facturation GIR 3	14 018		14 018
Nombre d'heures de facturation GIR 4	16 767		16 767
Total	42 100	0	42100

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

ANNEXE 1-2 . 1 : Charges de la section d'exploitation

SECTION D'EXPLOITATION: DEPENSES

	GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS								
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602	Achats stockés - autres approvisionnements							
603	Variation des stocks							
606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 413,29	9 750,00	9 510,00		9 510,00		
607	Achats de marchandise							
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
SERVICES EXTERIEURS								
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical							
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social							
6118	Sous-traitance: autres prestations de service							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6241	Transports de biens							
6242	Transports d'usagers							
6247	Transports collectifs du personnel							
6248	Transports divers							
625	Déplacements, missions et réceptions	39 490,97	52 000,00	44 000,00		44 000,00		
626	Frais postaux et frais de télécommunications	18 417,07	22 000,00	13 500,00		13 500,00		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur							
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur							
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur		2 000,00	1 000,00		1 000,00		
6287	Remboursement de frais	60 753,75	50 000,00	61 500,00		61 500,00		
6288	Autres prestations		350,00	270,00		270,00		
	TOTAL GROUPE I	**127 075,08**	**136 100,00**	**129 780,00**		**129 780,00**		

	GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
621	Personnel extérieur à l'établissement	182 329,64	201 399,00	197 630,00		197 630,00		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires							
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)							
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	42 746,75	52 731,00	56 605,00		56 605,00		
641	Rémunération du personnel non médical	2 269 634,30	1 996 985,00	2 054 662,00		2 054 662,00		
642	Rémunération du personnel médical							
643	Rémunération du personnel handicapé							
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	339 207,51	299 799,00	237 404,00		237 404,00		
646	Personnes handicapées							
647	Autres charges sociales	55 544,12	70 000,00	26 350,00		26 350,00		
648	Autres charges de personnel	8 495,59	7 000,00	3 500,00		3 500,00		
	TOTAL GROUPE II	**2 897 957,91**	**2 627 914,00**	**2 576 151,00**		**2 576 151,00**		

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

	GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
612	Redevances de crédit bail							
6132	Locations immobilières							
6135	Locations mobilières	1 648,32	5 200,00	1 700,00		1 700,00		
614	Charges locatives et de co-propriété							
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers							
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers		800,00	500,00		500,00		
6156	Maintenance	583,40	1 500,00	1 000,00		1 000,00		
616	Primes d'assurances	3 128,00	4 800,00	39 583,00		39 583,00		
617	Etudes et recherches							
618	Divers	38 846,06	41 000,00	29 000,00		29 000,00		
623	Information, publications, relations publiques							
627	Services bancaires et assimilés	457,80	400,00	400,00		400,00		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)							
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)							
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire							
654	Pertes sur créances irrécouvrables	995,95	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun *(éts privés)*							
657	Aides financières							
658	Charges diverses de gestion courante							

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
	CHARGES FINANCIERES	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
66	Charges financières							
	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)		3 000,00	3 000,00		3 000,00		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés							
678	Autres charges exceptionnelles	220,77	100,00	100,00		100,00		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	7 347,01	6 387,00	3 230,00		3 230,00		
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	112 880,00						
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
6817	Dotations aux dépréciation des actifs circulants							
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières							
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations							
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires							
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du							
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)							
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)							

ANNEXE 1-2 . 1 : Charges de la section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

68748	Autres							
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles							
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)							
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
6894	Engagements à réaliser sur subvention d'exploitation (ESSMS privés)							
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)							
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)							
	TOTAL GROUPE III	**166 107,31**	**64 187,00**	**79 513,00**		**79 513,00**		
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	**3 191 140,30**	**2 828 201,00**	**2 785 444,00**		**2 785 444,00**		
		RAN 2025	RAN 2026			Report à nouveau 2027		
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	1 113 672,02						
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**4 304 812,32**	**2 828 201,00**	**2 785 444,00**		**2 785 444,00**		

ANNEXE 1-2 . 5 : Produits de la section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (hors c/731224 et c/7312132)							
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)							
732	Produits à la charge de l'Etat							
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autre que c/733222)	1 196 833,10	1 464 446,56	1 546 394,00		1 546 394,00		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF							
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	622 412,01	296 256,00	318 605,00		318 605,00		
738	Produits à la charge d'autres financeurs	102 331,90	131 841,50	119 782,00		119 782,00		
	TOTAL GROUPE I	**1 921 577,01**	**1 892 544,06**	**1 984 781,00**		**1 984 781,00**		

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	Produits sauf 7082	67 719,92	77 000,00	77 000,00		77 000,00		
70821	Forfaits journaliers							
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles							
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans lesESAT							
70828	Autres participations forfaitaires des usagers							
71	Production stockée							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations	227 595,91	90 000,00	90 000,00		90 000,00		
75	Autres produits de gestion courante	184,50						
603	Variation des stocks (en recettes)							
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs							
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	28 777,40	25 000,00	25 000,00		25 000,00		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical							
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées							
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges							
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)							
	TOTAL GROUPE II	**324 277,73**	**192 000,00**	**192 000,00**		**192 000,00**		

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers							
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 947 023,34	741 456,94	608 663,00		608 663,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)							
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 200,00	2 200,00					
778	Autres produits exceptionnels (autre que c/7781)	109 734,24						
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)							

AUTRES PRODUITS

ANNEXE 1-2 . 5 : Produits de la section d'exploitation

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							
7815	Reprises sur provisions d'exploitation							
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants							
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires							
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)							
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)							
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)							
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles							
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)							
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
7894	Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)							
7895	Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)							
7896	Utilisation des fonds dédiés sur ressources liés à la générosité du public (ESSMS privés)							
79	Transfert de charges							
	TOTAL GROUPE III	**4 058 957,58**	**743 656,94**	**608 663,00**		**608 663,00**		
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	**6 304 812,32**	**2 828 201,00**	**2 785 444,00**		**2 785 444,00**		

		RAN 2025	RAN 2026			**Report à nouveau 2027**		
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (1)							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**6 304 812,32**	**2 828 201,00**	**2 785 444,00**		**2 785 444,00**		

ANNEXE 1-3 . 1 : Section d'investissement : emplois

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - EMPLOIS

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel 2027
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)			
1161/11521	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement	2200,00	2200,00	
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
18	Compte de liaison investissement (1)			
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)				
19	Fonds dédiés ou reportés			
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles			250,00
21	Immobilisations corporelles	2352,82	3000,00	3375,00
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	**Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)**			

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

ANNEXE 1-3 . 1 : Section d'investissement : emplois

004	**Amortissements comptables excédentaires différés**				
003	**Excédent prévisionnel d'investissement**		148498,33		

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

ANNEXE 1-3 . 2 : Section d'investissement : Ressources

SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES

		Réel 2025	Budget exécutoire 2026	Budget prévisionnel 2027
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fonds propres	155,22		395,00
1161/11592	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement			
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions	112880,00		
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison investissement				
18	Compte de liaison investissement (1)			
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)				
19	Fonds dédiés ou reportés			
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	7347,01	6387,00	3230,00
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	**Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)**		148498,33	
004	**Amortissements comptables excédentaires différés**			
007	**Déficit prévisionnel d'investissement (2)**			

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

Plan de financement pluriannuel (PFP)

		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Section d'exploitation	Produits								
	Groupe I : Produits de la tarification	1 892 544,06	1 984 781,00						
	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles								
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	192 000,00	192 000,00						
	() Dont produits du compte 70*	*77 000,00*	*77 000,00*						
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	743 656,94	608 663,00						
	Total des produits (1)	2 828 201,00	2 785 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	*2 826 001,00*	*2 785 444,00*						
	Charges								
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	136 100,00	129 780,00						
	() Dont achats stockés et variation des stocks*	*0,00*	*0,00*						
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 627 914,00	2 576 151,00						
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	64 187,00	79 513,00						
	() Dont charges non décaissables*	*6 387,00*	3 230,00						
	Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3	*53 700,00*	*72 183,00*						
	Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	*1 000,00*	*1 000,00*						
	Total des charges (2)	2 828 201,00	2 785 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	() Dont charges des comptes 60 à 62*	*391 199,00*	*399 593,00*						
	() Dont charges des comptes 63 et 645 à 647*	*422 530,00*	*320 359,00*						
	Résultat prévisionnel (1) - (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
CAF	(FRE) Résultat prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Flux internes (charges) (+)	6 387,00	3 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00	0,00						
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6 387,00	3 230,00						
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00	0,00						
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00	0,00						
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00	0,00						
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	Flux internes (produits) (-)	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00	0,00						
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00	0,00						
	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 200,00	0,00						
	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00	0,00						
	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00						
	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00	0,00						
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	**4 187,00**	**3 230,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	4 187,00	3 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

() : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.*

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
FRI	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	4 187,00	3 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	4 187,00	3 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)		395,00						
	Subventions d'investissement (comptes 13)								
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an								
	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00	0,00						
	Autres								
	Diminution des financements stables d'investissement de la période =(6)	3 000,00	3 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)								
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)								
	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)								
	Acquisition d'immobilisations :	3 000,00	3 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	250,00						
	Terrains								
	Agencements de terrains								
	Constructions								
	Installations techniques matériel et outillage								
	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	3 375,00						
	Immobilisations en cours	0,00	0,00						
	Immobilisations financières	0,00	0,00						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00						
	Autres								
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00	0,00						
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	*1 187,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	FRI initial (8)		1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**
FRE	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE =(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)								
	Autres								
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
	Affectation des résultats à l'investissement								
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)								
	Autres								
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	FRE initial (13)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FRNG	**Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)**	**1 187,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	FRNG initial = (16)	0,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
B F R	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Augmentation des stocks								
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)								
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)								
	Autres augmentations du BFR								
	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Diminution des stocks								
	Diminution des créances (effet volume ou prix)								
	Augmentation des dettes fournisseurs								
	Autres diminutions du BFR								
	Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	BFR initial (21)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
T	*Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)*	*1 187,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Trésorerie Initiale = (24)		1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00	1 187,00
	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**	**1 187,00**
	Variations des financements à court terme = (26)								
	Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

TABLEAU DU PERSONNEL

Catégorie	Mesure nouvelles 2027						Budget proposé 2027					
	AD	AVS	TISF	Encadrement	Structure	Nombre d'ETP	AD	AVS	TISF	Encadrement	Structure	Nombre d'ETP
DIRECTION / ENCADREMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4,44**	**0,00**	**4,44**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Directeur						0,00						0,00
Médecin directeur						0,00						0,00
Directeur-adjoint						0,00						0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical						0,00						0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)						0,00						0,00
Chef d'atelier						0,00						0,00
Attaché de direction, économe						0,00						0,00
Cadre de santé de la filière infirmière						0,00				0,08		0,08
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de						0,00						0,00
Cadre de service éducatif et social						0,00						0,00
Responsable et coordonnateur de secteur						0,00				4,36		4,36
Autres cadres (direction)						0,00						0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)						0,00						0,00
ADMINISTRATION / GESTION	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2,20**	**2,20**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Agent administratif						0,00					1,20	1,20
Comptable						0,00						0,00
Autre personnel administratif et de gestion						0,00					1,00	1,00
SERVICES GENERAUX	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Agent de service général						0,00						0,00
Maître de maison (hors encadrant éducatif de nuit)						0,00						0,00
Ouvrier qualifié						0,00						0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)						0,00						0,00
Autre personnel services généraux						0,00						0,00
RESTAURATION	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Chef cuisinier						0,00						0,00
Cuisinier						0,00						0,00
Autre personnel de restauration						0,00						0,00
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57,39**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57,39**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Enseignant (enseignement primaire)						0,00						0,00
Enseignant (enseignement secondaire)						0,00						0,00
Enseignant (enseignement supérieur)						0,00						0,00
Professeur EPS						0,00						0,00
Moniteur EPS						0,00						0,00
Accompagnant éducatif et social						0,00						0,00
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation						0,00						0,00
Aide médico-psychologique						0,00						0,00
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation						0,00						0,00
Animateur social						0,00						0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé						0,00						0,00
Assistant maternel						0,00						0,00
Auxiliaire de vie sociale						0,00						0,00
Conseiller en économie sociale et familiale						0,00						0,00
Educateur jeunes enfants						0,00						0,00
Educateur technique ou spécialisé						0,00						0,00
Encadrant éducatif de nuit						0,00						0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales						0,00						0,00
Moniteur d'atelier						0,00						0,00
Moniteur éducateur						0,00						0,00
Moniteur enseignement ménager						0,00						0,00
Moniteur jardin d'enfants						0,00						0,00
Personnel d'aide à domicile						0,00	57,39					57,39
Psychologue/neuropsychologue						0,00						0,00
Responsable ou encadrant technique d'atelier						0,00						0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale						0,00						0,00
Technicien en compensation sensorielle						0,00						0,00
Travailleur familial						0,00						0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service de						0,00						0,00
Autre personnel socio-éducatif						0,00						0,00
Personnel socio-éducatif en cours de formation						0,00						0,00
Assistante familiale						0,00						0,00
PARAMEDICAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation						***0,00***						***0,00***
Aide soignant						0,00						0,00
Audioprothésiste						0,00						0,00
Diététicien						0,00						0,00
Ergothérapeute						0,00						0,00
Infirmier D.E.						0,00						0,00
Infirmier psychiatrique						0,00						0,00
Masseur-kinésithérapeute						0,00						0,00
Orthophoniste						0,00						0,00
Orthoptiste						0,00						0,00
Pédicure-podologue						0,00						0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation						0,00						0,00
Psychomotricien						0,00						0,00
Puériculteur						0,00						0,00
Sage-femme						0,00						0,00
Autre personnel paramédical						0,00						0,00
Personnel paramédical en formation						0,00						0,00
MEDICAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Médecin pédiatre						0,00						0,00
Médecin psychiatre						0,00						0,00
Médecin rééducation fonctionnelle						0,00						0,00
Médecin autre spécialité						0,00						0,00
Médecin généraliste						0,00						0,00
Pharmacien						0,00						0,00
Préparateur en pharmacie						0,00						0,00
Autre						0,00						0,00
AUTRES FONCTIONS						**0,00**						**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57,39**	**0,00**	**0,00**	**4,44**	**2,20**	**64,03**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

Catégorie	Mesure nouvelles 2027						Budget proposé 2027					
	AD	AVS	TISF	Encadrement	Structure	Montant des salaires (comptes 631 - 633 - 64)	AD	AVS	TISF	Encadrement	Structure	Montant des salaires (comptes 631 - 633 - 64)
DIRECTION / ENCADREMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Directeur						0,00						0,00
Médecin directeur						0,00						0,00
Directeur-adjoint						0,00						0,00
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical						0,00						0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)						0,00						0,00
Chef d'atelier						0,00						0,00
Attaché de direction, économe						0,00						0,00
Cadre de santé de la filière infirmière						0,00						0,00
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de						0,00						0,00
Cadre de service éducatif et social						0,00						0,00
Responsable et coordonnateur de secteur						0,00						0,00
Autres cadres (direction)						0,00						0,00
Autres cadres (encadrement de proximité)						0,00						0,00
ADMINISTRATION / GESTION	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Agent administratif						0,00						0,00
Comptable						0,00						0,00
Autre personnel administratif et de gestion						0,00						0,00
SERVICES GENERAUX	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Agent de service général						0,00						0,00
Maître de maison (hors encadrant éducatif de nuit)						0,00						0,00
Ouvrier qualifié						0,00						0,00
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)						0,00						0,00
Autre personnel services généraux						0,00						0,00
RESTAURATION	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Chef cuisinier						0,00						0,00
Cuisinier						0,00						0,00
Autre personnel de restauration						0,00						0,00
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Enseignant (enseignement primaire)						0,00						0,00
Enseignant (enseignement secondaire)						0,00						0,00
Enseignant (enseignement supérieur)						0,00						0,00
Professeur EPS						0,00						0,00
Moniteur EPS						0,00						0,00
Accompagnant éducatif et social						0,00						0,00
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation						0,00						0,00
Aide médico-psychologique						0,00						0,00
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation						0,00						0,00
Animateur social						0,00						0,00
Assistant de service social/assistant social spécialisé						0,00						0,00
Assistant maternel						0,00						0,00
Auxiliaire de vie sociale						0,00						0,00
Conseiller en économie sociale et familiale						0,00						0,00
Educateur jeunes enfants						0,00						0,00
Educateur technique ou spécialisé						0,00						0,00
Encadrant éducatif de nuit						0,00						0,00
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales						0,00						0,00
Moniteur d'atelier						0,00						0,00
Moniteur éducateur						0,00						0,00
Moniteur enseignement ménager						0,00						0,00
Moniteur jardin d'enfants						0,00						0,00
Personnel d'aide à domicile						0,00						0,00
Psychologue/neuropsychologue						0,00						0,00
Responsable ou encadrant technique d'atelier						0,00						0,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale						0,00						0,00
Technicien en compensation sensorielle						0,00						0,00
Travailleur familial						0,00						0,00
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service de						0,00						0,00
Autre personnel socio-éducatif						0,00						0,00
Personnel socio-éducatif en cours de formation						0,00						0,00
Assistante familiale						0,00						0,00
PARAMEDICAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation						***0,00***						***0,00***
Aide soignant						0,00						0,00
Audioprothésiste						0,00						0,00
Diététicien						0,00						0,00
Ergothérapeute						0,00						0,00
Infirmier D.E.						0,00						0,00
Infirmier psychiatrique						0,00						0,00
Masseur-kinésithérapeute						0,00						0,00
Orthophoniste						0,00						0,00
Orthoptiste						0,00						0,00
Pédicure-podologue						0,00						0,00
Personnel médicotechnique de la rééducation						0,00						0,00
Psychomotricien						0,00						0,00
Puériculteur						0,00						0,00
Sage-femme						0,00						0,00
Autre personnel paramédical						0,00						0,00
Personnel paramédical en formation						0,00						0,00
MEDICAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
Médecin pédiatre						0,00						0,00
Médecin psychiatre						0,00						0,00
Médecin rééducation fonctionnelle						0,00						0,00
Médecin autre spécialité						0,00						0,00
Médecin généraliste						0,00						0,00
Pharmacien						0,00						0,00
Préparateur en pharmacie						0,00						0,00
Autre						0,00						0,00
AUTRES FONCTIONS						**0,00**						**0,00**
Dont emplois temporaires						***0,00***						***0,00***
TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Le total des salaires et charges doit être égal au montant figurant dans les groupes fonctionnels aux comptes : 631, 633, 641, 642, 645, 646, 647, 648 hormis les comptes de produits 6419, 6429, 6489

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

TARIFS HORAIRES

		PROPOSE					
		Aide à domicile	Auxiliaire de Vie Sociale	TISF	Encadrement	Structure	Global
A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III					**2 785 444,00**	**2 785 444,00**
B	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPES II + III					**800 663,00**	**800 663,00**
C	Reprises sur le compte 11 511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement).						
G	A : (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées.					**1 984 781,00**	**1 984 781,00**
H	(+/-) Reprises de résultat						
I	Dépenses refusées						
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H + I					**1 984 781,00**	**1 984 781,00**
	Nombre d'heures d'interventions	**62 500,00**			**62 500,00**	**62 500,00**	**62 500,00**
	Montants horaires					31,76	31,76
	Tarifs horaires	**31,76**	**31,76**	**31,76**			

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

BIENS	N-3	N-2	FINANCEMENTS	N-3	N-2
Biens stables			**Financements stables**		
Immobilisations incorporelles brutes		74 214,31	Apports, dotations, réserves et fonds propres	40 957,56	41 112,78
Immobilisations corporelles brutes :	17 279,99 €	131 126,36 €	Excédents affectés à l'investissement	4 591,35	4 591,35
- Terrains			Subventions d'investissement	4 400,00	2 200,00
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage		861,12	Fonds dédiés à l'investisement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	17 279,99	130 265,24	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles :	0,00 €	118 840,56 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage		861,12
			- Autres immobilisations corporelles		117 979,44
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		74 214,31
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	**17 279,99 €**	**205 340,67 €**	**Total I**	**49 948,91 €**	**240 959,00 €**
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	**0,00 €**	**0,00 €**	**Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)**	**32 668,92 €**	**35 618,33 €**
Actifs stables d'exploitation			**Financements stables d'exploitation**		
Report à nouveau déficitaire (3)	3 130 159,80	3 222 018,90	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)	91 859,10		Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)		3 113 672,02
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)		
			Provisions pour risques et charges		112 880,00
			Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
Total IV	**3 222 018,90 €**	**3 222 018,90 €**	**Total III**	**0,00 €**	**3 226 552,02 €**
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	**3 222 018,90 €**	**0,00 €**	**Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)**	**0,00 €**	**4 533,12 €**
Fonds de roulement net global négatif	**3 189 349,98 €**	**0,00 €**	**Fonds de roulement net global positif**	**0,00 €**	**40 151,45 €**
Valeurs d'exploitation			**Dettes d'exploitation**		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	3 092,41	130 770,69
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	302 083,64	264 174,51	Dettes sociales et fiscales	27 313,13	30,00
Créances diverses d'exploitation	327,60	63 946,67	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents		
Autres	249 642,12	1 668 042,99	Autres	3 711 520,41	1 826 051,34
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	**552 053,36 €**	**1 996 164,17 €**	**Total V**	**3 741 925,95 €**	**1 956 852,03 €**
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	**0,00 €**	**39 312,14 €**	**Excédent de financement d'exploitation (VI-V)**	**3 189 872,59 €**	**0,00 €**
Liquidités			**Financements à court terme**		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	522,61	839,31	Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Compte de liaison trésorerie (2)			Compte de liaison trésorerie (2)		
Total VIII	**522,61 €**	**839,31 €**	**Total VII**	**0,00 €**	**0,00 €**
Trésorerie positive (VIII-VII)	**522,61 €**	**839,31 €**	**Trésorerie négative (VIII-VII)**	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	**3 791 874,86 €**	**5 424 363,05 €**	**TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)**	**3 791 874,86 €**	**5 424 363,05 €**

(1) : PPP = partenariat public privé
(2) : Etablissements privés seulement
(3) : Sous contrôle de tiers financeurs
(4) : Etablissements publics seulement
(5) : Montant précédé du signe "-"
(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

N-3	N-2

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_081-DE

Commentaires:

La section investissement n'est pas renseignée dans sa totalité au vue de certaines données absentes.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-082

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget prévisionnel 2027 - Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2027 du service de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.

Le nombre de mesures retenues pour 2027 est de 250.

Le budget prévisionnel 2027 s'élève aux montants suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs	**6 171€**	**669 326€**

Le montant sollicité au titre des produits de la tarification (hors produits de gestion versés par les protégés) est de 539 823€.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

Au regard de la spécificité des missions exercées par les délégués mandataires et de la relation directe des délégués mandataires avec le Juge des Tutelles, il est apparu pertinent de renforcer le service sur le plan juridique. Le Budget Prévisionnel est construit avec un poste de juriste sur ce service dont le rôle et les missions précises sont à définir.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le budget prévisionnel 2027 du service de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, géré en nomenclature M22, tel que présenté ci-dessus ;

- De proposer aux autorités de tarification le budget prévisionnel 2027 du service de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs tel que présenté ci-dessus.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL
D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT :	CCAS Clermont Ferrand / MJPM
ADRESSE :	1 Rue Saint-vincent-de-paul 63000 Clermont-Ferrand 63000 Clermont-Ferrand
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS Clermont Ferrand / MJPM
TELEPHONE :	04.73.98.07.60 **FAX :** **Email** direction@ccas-clermont-ferrand.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :	BONY Julien
N° FINESS :	630005239
CATEGORIE :	340
COMPETENCE :	
C.C.N.T. :	
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :	
CAPACITE AUTORISEE :	

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (Classe 6-77-78-79)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE DES SERVICES MENTIONNES AUX 14° ET 15° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Exercice N-4	**Exercice N-3**	**Exercice N-2**	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice N-1	Taux d'Evolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice N	Taux d'Evolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice N	Taux d'Evolution (%)
			(1)	**(2)**	**[(2)-(1)]/(1)]**	**(3)**	**[(3)-(2)]/(2)]**	**(4)**	**[(4)-(2)]/(2)]**
Nombre de mesures au 31/12	245	**245**	**214**	275	29%	250	-9%		-100%
Nombre de points	36208	**36208**	**32633**	37272	14%		0%		-100%
Nombre d'ETP au 31/12	9,6	9,6	9,2	11,2	22%		0%		-100%
Poids moyen de la mesure	12,15	12,15	12,12	12,63	4%		0%		-100%
Valeur du point service	14,95	14,95	18,59	18,48	-1%		0%		-100%
Nombre de points par ETP	3772	3772	3552	3343	-6%		0%		-100%
Nombre de mesures en moyenne par ETP	28,57	28,75	27,08	25,51	-6%		0%		-100%

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

SECTION D'EXPLOITATION : DEPENSES

	GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS								
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	0,00 €				0,00 €		
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00 €				0,00 €		
603	Variation des stocks	0,00 €				0,00 €		
606	Achats non stockés de matières et fournitures	964,04 €	4 700,00 €	7 100,00 €		7 100,00 €		
607	Achats de marchandise	0,00 €				0,00 €		
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €				0,00 €		
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €				0,00 €		
SERVICES EXTERIEURS								
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0,00 €				0,00 €		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0,00 €				0,00 €		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €				0,00 €		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6241	Transports de biens	0,00 €				0,00 €		
6242	Transports d'usagers	0,00 €				0,00 €		
6247	Transports collectifs du personnel	0,00 €				0,00 €		
6248	Transports divers	0,00 €				0,00 €		
625	Déplacements, missions et réceptions	3 335,72 €	2 700,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €		
626	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00 €	8 200,00 €	9 800,00 €		9 800,00 €		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €				0,00 €		
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €				0,00 €		
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0,00 €				0,00 €		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €		
6287	Remboursements de frais	27 871,93 €	27 150,00 €	17 000,00 €		17 000,00 €		
6288	Autres prestations	0,00 €	150,00 €	150,00 €		150,00 €		
	TOTAL GROUPE I	**32 171,69 €**	**42 900,00 €**	**38 550,00 €**	**0,00 €**	**38 550,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

	GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
621	Personnel extérieur à l'établissement	54 978,59 €	32 914,00 €	8 701,00 €		8 701,00 €		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €				0,00 €		
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €				0,00 €		
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	9 264,87 €	10 426,00 €	10 881,00 €		10 881,00 €		
641	Rémunérations du personnel non médical	344 331,98 €	428 918,00 €	402 920,00 €		402 920,00 €		
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €				0,00 €		
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €				0,00 €		
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	147 533,81 €	170 573,00 €	181 917,00 €		181 917,00 €		
646	Personnes handicapées	0,00 €				0,00 €		
647	Autres charges sociales	0,00 €	2 000,00 €			0,00 €		
648	Autres charges de personnel	803,88 €		2 000,00 €		2 000,00 €		
	TOTAL GROUPE II	**556 913,13 €**	**644 831,00 €**	**606 419,00 €**	**0,00 €**	**606 419,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

	GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €				0,00 €		
6132	Locations immobilières	0,00 €				0,00 €		
6135	Locations mobilières	1 001,28 €	1 000,00 €	1 010,00 €		1 010,00 €		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €				0,00 €		
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00 €				0,00 €		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00 €	250,00 €			0,00 €		
6156	Maintenance	2 282,15 €	7 000,00 €	6 250,00 €		6 250,00 €		
616	Primes d'assurances	795,00 €	810,00 €	5 706,00 €		5 706,00 €		
617	Etudes et recherches	0,00 €				0,00 €		
618	Divers	1 724,40 €	4 100,00 €	4 220,00 €		4 220,00 €		
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €				0,00 €		
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €				0,00 €		
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00 €				0,00 €		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €				0,00 €		
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €				0,00 €		
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €				0,00 €		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	424,60 €	1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €		
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00 €				0,00 €		
657	Aides financières	0,00 €				0,00 €		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €				0,00 €		

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
CHARGES FINANCIERES								
66	Charges financières	0,00 €				0,00 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €				0,00 €		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	0,00 €				0,00 €		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €				0,00 €		
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €				0,00 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 057,05 €	4 058,00 €	6 171,00 €		6 171,00 €		
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €				0,00 €		
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	7 361,00 €				0,00 €		
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €				0,00 €		
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €				0,00 €		
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €				0,00 €		
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €				0,00 €		
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	*0,00 €*				0,00 €		
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	*0,00 €*				0,00 €		
68742	Dotations aux provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations	*0,00 €*				0,00 €		
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
68748	Autres	*0,00 €*				0,00 €		
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	*0,00 €*				0,00 €		
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
6894	Engagements à réaliser sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)	*0,00 €*				0,00 €		
	TOTAL GROUPE III	**17 645,48 €**	**18 218,00 €**	**24 357,00 €**	**0,00 €**	**24 357,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	**606 730,30 €**	**705 949,00 €**	**669 326,00 €**	**0,00 €**	**669 326,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

		RAN n-2	RAN n-1			Report à nouveau n		
002	Déficit de la section d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**606 730,30 €**	**705 949,00 €**	**669 326,00 €**	**0,00 €**	**669 326,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0				0		
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)	0				0		
732	Produits à la charge de l'Etat	544076,48	557065,91	539823		539823		
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	1873,27				0		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF	0				0		
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	**40295,91**	**85000**	**100000**		100000		
738	Produits à la charge d'autres financeurs	**0**				0		
	TOTAL GROUPE I	586245,66	642065,91	639823	0	639823	0	0

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	Produits sauf 7082	0				0		
70821	Forfaits journaliers	0				0		
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles	0				0		
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0				0		
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	45703,84				0		
71	Production stockée	0				0		
72	Production immobilisée	0				0		
74	Subventions d'exploitation et participations	7361				0		
75	Autres produits de gestion courante	0				0		
603	Variation des stocks (en recettes)	0				0		
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0				0		
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0				0		
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0				0		
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	11703,5				0		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0				0		
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0				0		
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0				0		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0				0		
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0				0		
	TOTAL GROUPE II	64768,34	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

	GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers	0				0		
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0				0		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	0				0		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	0				0		
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0				0		
778	Autres produits exceptionnels	15	26500			0		
AUTRES PRODUITS								
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0				0		
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0				0		
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	*0*				0		
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0				0		
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0				0		
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)	0				0		
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)	0				0		
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)	*0*				0		
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	*0*				0		
7891	Utilisations de fonds reportés					0		
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0		
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0		
7894	Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation					0		
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes					0		
7896	Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public					0		
79	Transfert de charges	0				0		
	TOTAL GROUPE III	**15**	**26500**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	**651029**	**668565,91**	**639823**	**0**	**639823**	**0**	**0**

		RAN n-2	RAN n-1			Report à nouveau n		
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (1)	95036,29	37383,09	29 503,00 €		29 503,00 €		
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**746065,29**	**705949**	**669 326,00 €**	**0**	**669326**	**0**	**0**

(1) inscrire la part des excédents antérieurs repris pour l'équilibre du budget ainsi que la part des réserves de compensation des charges d'amortissement reprises sur l'exercice en compensation de charges d'amortissement de l'exercice

8

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - EMPLOIS

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)			
1161/115921	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement			
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissement (1)			
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)				
19	Fonds dédiés ou reportés			
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		15000	6171
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	**Résultat d'investissement cumulé antérieur(déficit)**			
004	**Amortissements comptables excédentaires différés**			
003	**Excédent prévisionnel d'investissement**	**31418,05**	**111933,77**	
	TOTAL GENERAL	**31418,05**	**126933,77**	**6171**

(1) : ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics). 11

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES

		Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel N
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fonds propres	20000	2378	
1161/11592	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement			
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture			
15	Provisions	7361		
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissement (1)			
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés seulement)				
19	Fonds dédiés ou reportés			
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	4057,05	4058	6171
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	**Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)**		**120497,77**	
004	**Amortissements comptables excédentaires différés**			
007	**Déficit prévisionnel d'investissement (2)**			
	TOTAL GENERAL	**31418,05**	**126933,77**	**6171**

(1) : ESSMS privés seulement (ces comptes étant non budgétaires pour les ESSMS publics).
(2) Montant précédé du signe "moins" en cas de déficit

12

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_082-DE

ANNEXE 1: CADRE NORMALISÉ DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Tableau de calcul des tarifs

		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	**TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III**	669326	
B	**PRODUITS EN ATTENUATION** TOTAL GROUPES II + III	100000	
C	Reprises sur le compte 11503 -ESSMS privés - / 111 - ESSMS publics - (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés - / 10687 - ESSMS publics - (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)		
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publics et 115921 pour les ESSMS privés)		
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer		
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publics) et 115923 (ESSMS privés) : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du code de l'action sociale et des familles et au compte 115928 (ESSMS privés)		
G	**A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées**	569326	0
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 pour les ESSMS publics)	-29503	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G + ou - H	539823	0
Dotation globale de financement		539823	

Nombre de journées			
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-internat		
	- Internat		
Prix de journée moyen de l'année			
	- Externat		
	- Intégration scolaire		
	- Semi-internat		
	- Internat		

Nombre de forfaits ou de séances		
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance		

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-083

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Budget prévisionnel 2027 - Lits Halte Soins Santé

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le budget prévisionnel de l'exercice 2027 des Lits Halte Soins Santé ainsi que sur le montant de la dotation de financement à solliciter pour l'année 2027.

Le budget prévisionnel 2027 s'élève aux montants suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Lits Halte Soins Santé (LHSS)	**20 237 €**	**310 999 €**

Le montant de la dotation de financement sollicité est de : **305 168 €.**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le budget prévisionnel 2027 des Lits Halte Soins Santé, géré en nomenclature M22, tel que présenté ci-dessus ;

- De proposer aux autorités de tarification le budget prévisionnel 2027 des Lits Halte Soins Santé tel que présenté ci-dessus.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT :	**Lits Halte Soins Santé**				
ADRESSE :	**RUE AUGER**				
CODE POSTAL :	**63100**				
VILLE :	**CLERMONT-FERRAND**				
ORGANSIME GESTIONNAIRE :	**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 1 RUE ST VINCENT 63000 CLERMONT-FD**				
TELEPHONE :	**04 73 98 07 98**	**FAX:**		**Email :**	
NOM DU DIRECTEUR (ou de le personne habilitée à représenter l'établissement)	**M Alexis BLONDEAU - VICE PREDISENT DU CCAS**				
N° FINESS :	**630 012 334**				
CATEGORIE :					
COMPETENCE :					
C.C.N.T. :					
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :					
CAPACITE AUTORISEE :	**6**				

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-77-78-79)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Activité théorique	Lits ou places réels n-2 (1)	Lits ou places financés (2)	Nombre de jours d'ouverture (3)	Nombre de jours de présence des travailleurs en C.A.T (4)	Nombre de journées théoriques 5 = (2) x (3)	Activité par dérogation: Nombre de personnes (6)	Nombre de journées proposées (7)	Nombre de journées allouées (8)
TOTAL								
Externat								
Semi-internat								
Internat		6	365		2 190			
Autre								
Autre								

Activité prévisionnelle	Nature (9)	CA n-4 (10)	CA n-3 (12)	CA n-2 (13)	Moyenne (14)	BP n-1 (15)	BP proposé N: Nombre (16)	BP proposé N: Taux d'occupation (17)	Retenu par tarificateur: Nombre (18)	Retenu par tarificateur: Taux d'occupation
TOTAL en journées		2 190	2 190	2 190	2 190	2 190	2 190	100,00%		
		2023	2024	2025		2026	2027			
Externat										
Semi-internat										
Internat		1527	1854	2180	1854					
Autre										
Autre										

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

LHSS

ANNEE : 2027

N° COMPTE		REEL N-2	BUDGET ACCORDE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	PROPOSE
60	ACHATS							
601	ACHATS STOCKES DE MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES					-		
602	ACHATS STOCKES (AUTRES APPROVISIONNEMENTS)					-		
603	VARIATION DE STOCKS (DEBIT)					-		
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	2 645,43	9 850,00	9 750,00		9 750,00		
607	ACHATS DE MARCHANDISES					-		
709	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ACCORDES PAR L'ETABLT					-		
713	VAR. DE STOCKS, PRODTS EN COURS, PRODTS FINIS (en charges)					-		
61	SERVICES EXTERIEURS							
6111	SOUS-TRAITANCE A CARACTERE MEDICAL					-		
6112	SOUS-TRAITANCE A CARACTERE MEDICO-SOCIAL							
6118	SOUS-TRAITANCE : AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE					-		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241						-		
6242	TRANSPORT D'USAGERS					-		
6247	TRANSPORT COLLECTIF DU PERSONNEL					-		
6248	TRANSPORT DIVERS					-		
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	8,54		50,00		50,00		
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE COMMUNICATIONS		220,00	400,00		400,00		
6281	BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR					-		
6282	ALIMENTATION A L'EXTERIEUR					-		
6283	NETTOYAGE A L'EXTERIEUR					-		
6284	INFORMATIQUE A L'EXTERIEUR		500,00	100,00		100,00		
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	31 554,42	25 795,00	26 800,00		26 800,00		
6288	AUTRES PRESTATIONS		50,00	450,00		450,00		
	TOTAL GROUPE 1	34 208,39	36 415,00	37 550,00	-	37 550,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

LHSS

ANNEE : 2027

N° COMPTE		REEL N-2	BUGET ACCORDE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	PROPOSE
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT	18 326,71	8 769,00	5 385,00		5 385,00		
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET D'HONORAIRES		500,00			-		
631	IMPÔTS, TAXES, ET VERSEMENTS ASSIM. SUR REMUN. (IMPÔTS)					-		
633	IMPÔTS, TAXES, ET VERSTS ASSIM./REMUN. (AUTRES ORGAN.)	3 059,41	4 376,00	4 668,00		4 668,00		
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON MEDICAL	117 139,00	152 288,09	162 289,00		162 289,00		
642	REMUNERATIONS DU PERSONNEL MEDICAL	49 078,10	70 240,00	70 421,00		70 421,00		
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					-		
646	PERSONNES HANDICAPEES					-		
647	AUTRES CHARGES SOCIALES					-		
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL		500,00	735,00		735,00		
	TOTAL GROUPE 2	187 603,22	236 673,09	243 498,00	-	243 498,00		-

N° COMPTE	GROUPE : 3 STRUCTURE	REEL N-2	BUGET ACCORDE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	PROPOSE
61/62	SERVICES EXTERIEURS							
612	REDEVANCES DE CREDIT-BAIL							
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES					-		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	49,92	300,00	50,00		50,00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					-		
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	1271,97	2 000,00	3 000,00		3 000,00		
6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	24,50	400,00	150,00		150,00		
6156	MAINTENANCE	597,71	1 500,00	1 370,00		1 370,00		
616	PRIMES D'ASSURANCE	71,50	110,00	1 351,00		1 351,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES					-		
618	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	353,00	850,00	750,00		750,00		
623	INFORMATION, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		150,00			-		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES					-		
63	AUTRES IMPÔTS ET TAXES							
635	AUTRES IMPÔTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIM. (IMPÔTS)					-		
637	AUTRES IMPÔTS, TAXES,VERSTS ASSIM. (AUTRES ORGAN.)					-		
	SOUS-TOTAL GROUPE 3	2 368,60	5 310,00	6 671,00	-	6 671,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Charges d'Exploitation)

LHSS — **ANNEE : 2027**

N° COMPTE		REEL N-2	BUGET ACCORDE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	PROPOSE
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	REDEVANCES (CONCES., BREVETS, LICENCES, VAL. SIMIL.)					-		
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES					-		
655	QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPER. FAITES EN COMMUN					-		
657	SUBVENTIONS					-		
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE					-		
66	CHARGES FINANCIERES							
6611	CHARGES FINANCIERES	3 354,13	3 108,00	3 108,00		3 108,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION					-		
672	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS					-		
673	TITRES ANNULES	60,00				-		
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIF CEDES					-		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCOPORELLES ET CORPORELLES	20 106,69	20 114,00	20 172,00		20 172,00		
6812	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES D'EXPLOITATION A REPARTIR					-		
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	1 200,00				-		
6816	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					-		
6817	DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS							
686	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : CHARGES FINANCIERES					-		
687	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
6871	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMOBILISATIONS					-		
6872	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES (IMMOBILISATIONS)					-		
68725	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					-		
6874	DOTATIONS AUX AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES					-		
68741	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA COUVERTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-		
68742	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					-		
68746	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF					-		
687461	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISE					-		
687462	DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT					-		
68748	AUTRES					-		
6876	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES					-		
689	ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES					-		
6984	ENGAGEMENTS A REALISER SUR SUBVENTIONS ATTRIBUEES					-		
6985	ENGAGEMENTS A REALISER SUR DONS MANUELS AFFECTES					-		
6987	ENGAGEMENTS A REALISER SUR LEGS ET DONATIONS AFFECTES					-		
	TOTAL GROUPE 3	27 089,42	28 532,00	29 951,00	-	29 951,00		-
	TOTAL CHARGES (GROUPES : 1, 2 et 3)	248 901,03	301 620,09	310 999,00	-	310 999,00		-
		REPORT A NOUVEAU N-2	REPORT A NOUVEAU N-1			REPORT A NOUVEAU DE N		
002	DEFICIT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE							
005	AMORTISSEMENTS COMPTABLES EXCEDENTAIRES DIFFERES							
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	248 901,03	301 620,09	310 999,00	-	310 999,00		-

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Produits d'Exploitation)

LHSS — **ANNEE : 2027**

N° COMPTE		REEL N-2	BUGET ACCORDE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	PROPOSE
731	PRODUITS A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE (HORS EHPAD)					-		
732	PRODUITS A LA CHARGE DE L'ETAT	293 212,57	295 998,09	305 168,00		305 168,00		
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)					-		
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)					-		
735	PRODUITS DES EHPAD-SECTEUR DES PERSONNES AGEES					-		
7351	DONT PRODUITS A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE					-		
7352	DONT PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT					-		
7353	DONT PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER					-		
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS					-		
	TOTAL GROUPE 1	**293 212,57**	**295 998,09**	**305 168,00**	**-**	**305 168,00**		**-**

N° COMPTE	GROUPE : 2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	REEL N-2	BUGET ACCORDE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	PROPOSE
70	PRODUITS (sauf 7082)					-		
7082	PARTICIPATIONS FORFAITAIRES DES USAGERS					-		
70821	FORFAITS JOURNALIERS					-		
70822	PARTICIPATIONS DES PERSONNES HANDICAPEES PREVUES AU 4ème ALINEA DE L'ARTICLE L 242-4 DU CASF					-		
70823	PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE REPAS ET DE TRANSPORT DANS LES ESAT					-		
70828	AUTRES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES DES USAGERS					-		
71	PRODUCTION STOCKEE					-		
72	PRODUCTION IMMOBILISEE					-		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	1 200,00		209,00		209,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					-		
603	VARIATION DES STOCKS (en produits)					-		
609	RABAIS, REMISES, RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS					-		
619	RABAIS, REM., RIST. OBT. SUR SERVICES EXTERIEURS					-		
629	RABAIS, REM., RIST. OBT. SUR AUTRES SERV. EXTERIEURS					-		
6419	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNEL NON MEDICAL					-		
6429	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNEL MEDICAL					-		
6439	REMBTS SUR REMUNERATIONS PERSONNES HANDICAPEES					-		
6459/69/79	REMBTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE					-		
6489	FONDS COMPENSATION (CESSATION ANTICIPEE D'ACTIVITE)					-		
6611	INTERÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES (EN PRODUITS)					-		
	TOTAL GROUPE 2	**1 200,00**	**-**	**209,00**	**-**	**209,00**		**-**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

SECTION D'EXPLOITATION (Produits d'Exploitation)

LHSS

ANNEE : 2027

N° COMPTE	ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	REEL N-2	BUGET ACCORDE N-1	BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE			BUDGET	
				RECONDUCTIONS	MESURES NOUVELLES	TOTAL	AUTORISE	PROPOSE
76	PRODUITS FINANCIERS					-		
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					-		
773	MANDATS ANNULES					-		
775	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF					-		
777	QUOTE-PART SUBV. D'INVESTS VIREE AU CTE DE RESULTAT	5 622,00	5 622,00	5 622,00		5 622,00		
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS					-		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS					-		
781	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					-		
786	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (à inscrire dans les Produits financiers)					-		
787	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (à inscrire dans les Produits exceptionnels)					-		
7872	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES (Immobilisations)					-		
78725	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					-		
7874	REPRISES SUR AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES					-		
78741	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES DESTINEES A RENFORCER LA COUVERTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					-		
78742	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS					-		
78746	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF					-		
787461	REPRISES SUR PROVISIONS REGLEMENTEES : RESERVES DES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISE					-		
787462						-		
78748	AUTRES					-		
7876	REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES					-		
789	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS					-		
791	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION					-		
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES					-		
797	TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES					-		
	TOTAL GROUPE 3	**5 622,00**	**5 622,00**	**5 622,00**	**-**	**5 622,00**		**-**
	TOTAL PRODUITS (GROUPES : 1, 2 et 3)	**300 034,57**	**301 620,09**	**310 999,00**	**-**	**310 999,00**		**-**

		REPORT A NOUVEAU N-2	A NOUVEAU N-1	REPORT A NOUVEAU DE N			
002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE				-		
005	AMORTISSEMENTS COMPTABLES EXCEDENTAIRES DIFFERES						
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**300 034,57**	**301 620,09**	**310 999,00**	**-**	**310 999,00**	**-**

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

ANNEXE : 1

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS

		PROPOSITION DE L'ETABLISSEMENT	RETENU par l'Autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES GROUPES : I + II + III	310 999,00	
B	PRODUITS EN ATTENUATION : TOTAL GROUPES II + III	5 831,00	
C	Reprises sur le compte 11511 (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 10687 (excédent affecté en Réserve de Compensation des charges d'amortissement).		
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 116-1).		
E	Solde débiteur du compte 116-2 : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : Dettes provisionnés pour congés à payer.		
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 116-3 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45 du CASF et au compte 116-8.		
G	A : (B+ C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	305 168,00	
H	(+/-) Reprises de résultat		
Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G + ou - H.			
Dotation globale de financement		305 168,00	
Nombre de journées			
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat			
- Internat			
Prix de journée moyen de l'année			
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat		139,35	
- Internat			
Nombre de forfaits ou de séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

SECTION D'INVESTISSEMENTS

	EMPLOIS	REEL N-2	BUDGET N-1	BUDGET PREVISIONNEL N
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	5 622,00	5 622,00	5 622,00
	Reprises			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges			
	Remboursement des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées	10 750,00	10 750,00	10 750,00
17	Dettes rattachées à des Participations			
	Compte de liaison investissement			
18	Comptes de liaison Investissements			
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé			
20	Immobilisations incorporelles		500,00	
21	Immobilisations corporelles	398,00	1 242,00	1 865,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		2 000,00	2 000,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations	100,00		
27	Autres immobilisations financières			
	Autres			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat cumulé antérieur reporté (Déficit)			
003	EXCEDENT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS	4 470,28		
	TOTAL GENERAL	21 340,28	20 114,00	20 237,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

SECTION D'INVESTISSEMENTS

RESSOURCES		REEL N-2	BUDGET N-1	BUDGET PREVISIONNEL N
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves	33,59		65,00
131	Subventions d'équipements reçues			
	Dotations aux provisions			
14	Provisions réglementées (sauf réserve de trésorerie compte 141)			
15	Provisions pour risques et charges	1 200,00		
	Augmentation des dettes financières			
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des Participations			
	Compte de liaison investissement			
18	Comptes de liaison Investissements			
	Immobilisations (sorties)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
	Autres			
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	20 106,69	20 114,00	20 172,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	**Résultat cumulé antérieur reporté (Excédent)**			
003	**DEFICIT PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS**			
	TOTAL GENERAL	21 340,28	20 114,00	20 237,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

ANNEXE : 5

PROJETS D'INVESTISSEMENTS DE N

LHSS

ORDRE DE PRIORITE	OPERATION	MONTANT (par tranche si nécessaire)	DATE PREVUE DE REALISATION	FINANCEMENT PREVU					TOTAL
				AUTOFINANCEMENT	SUBVENTION	EMPRUNTS			
						MONTANT	TAUX	DUREE	
2183	Matériel informatique et de bureau	150,00		150,00					150,00
2184	Mobilier	1 515,00		1 515,00					1 515,00
2188	Matériel divers	200,00		200,00					200,00
2313	Constructions sur sol propre	2 000,00		2 000,00					2 000,00
TOTAL		**3 865,00**		**3 865,00**	**0,00**	**0,00**			**3 865,00**
RETENU PAR L4AUTORITE DE TAR									
	TOTAL								

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

ANNEXE : 6

TABLEAU DES EMPRUNTS AUTORISES ET CONTRACTES

ORGANISME PRÊTEUR	DATE DE SOUSCRIPTION	DUREE	TAUX en %	CAPITAL EMPRUNTE	DETTE A FIN DE N-1		REMBOURSEMENT DU CAPITAL EN N	MONTANT DES INTERÊTS EN N
					CAPITAL	INTERÊTS		
CAISSE EPARGNE	2018	20 ans	2,29%	215 000,00 €	129 000,00 €		10 750,00 €	3 107,96 €
TOTAL				215 000,00 €			10 750,00 €	3 107,96 €

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_083-DE

ANNEXE : 11

TABLEAU DES EFFECTIFS

CATEGORIE	LHSS plein N-1	Temps partiel N-1		Total N-1		Variation en équivalents temps plein en N Proposée		Nombre d'équivalents temps plein résultant du budget exécutoire
	d'Agents	Nombre d'Agents	Nombre d'équivalents temps pleins	Nombre d'Agents	Nombre d'équivalents temps pleins	En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
directeur								
ASE								0,00
-								
TOTAL 1	0	0	0,00	0	0,00	-	-	0,00
Administration/Gestion								
agent administratif								0,00
agent d'animation								
pool								0,00
TOTAL 2	0	0	0,00	0	0,00	-	-	0,00
Services Généraux								
agent technique								0,00
-								
TOTAL 3	0	0	0,00	0	0,00	-		0,00
Médical/Paramédical								
agents sociaux								
auxiliaires de soins								0,00
médecin								0,00
psychologue								
infirmières								0,00
pharmacien								
rééducateur								
TOTAL 4	0	0		0	0,00	-	-	0,00
Socio-éducatif								
ASE								0,00
Agents d'animation								0,00
-								
TOTAL 5	0	0		0	0,00	-	-	0,00
TOTAL GENERAL	0	0		0		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_084-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-084

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Admission en non valeur et créances éteintes de titres de recettes irrécouvrables - Année 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le recouvrement des créances détenues par le CCAS relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisé par la loi.

Les admissions en non-valeur (ANV) et les créances éteintes sont deux procédures qui contribuent à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elles consistent à annuler, par une dépense, une recette qui avait été comptabilisée mais qui ne sera en fait pas recouvrée par le comptable.

En ce qui concerne les ANV, les créances détenues par le CCAS à l'encontre de tiers que le comptable juge irrécouvrables, peuvent être admises en non-valeur par délibération du Conseil d'Administration au vu d'une liste préétablie par le comptable. On parle alors de créances irrécouvrables. Il est précisé que l'admission en non-valeur n'efface pas la dette du redevable, mais qu'elle acte l'arrêt des actions en recouvrement.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais pour lesquelles une décision juridique extérieure définitive s'oppose à toute action en recouvrement (effacement de dette, clôture de liquidation judiciaire, etc.). Les créances concernées peuvent être admises en créances irrécouvrables par délibération du Conseil d'Administration au vu d'une liste préétablie par le comptable.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_084-DE

L'établissement des listes d'ANV ou de créances éteintes par le comptable public est annuel.
Pour l'année 2026, le comptable a adressé :

- un total de créances à admettre en non-valeur pour un montant de 7 386,43 €,
- un total de 10 670,82 € à admettre en créances éteintes,

Á imputer sur les budgets du CCAS comme suit :

Budget	Liste	€	ANV CE
Principal	7323241612 / 2026	2 579,97	ANV
Principal	7362040612 / 2026	3,75	ANV
Principal	7932520012 / 2026	2 108,71	ANV
Aide et accompagnement à domicile	7323241412 / 2026	375,40	ANV
Aide et accompagnement à domicile	7362040012 / 2026	3,90	ANV
Tutelles	7821480512 / 2026	421,49	ANV
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées	7323241212 / 2026	1 667,00	ANV
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées	7932550112 / 2026	226,21	ANV
		7 386,43	
Principal	7743040112 / 2026	10 670,82	CE
		10 670,82	

Les états détaillant ces sommes à admettre en non-valeur et en créances éteintes sont conservés au service finances.

Compte tenu de ces états qui précisent les motifs du non recouvrement des créances, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir donner un avis favorable à ces propositions pour une admission en non-valeur et en créances éteintes.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_085-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-085

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Remboursement suite à un préjudice matériel subi par des bénéficiaires du service de portage de repas à domicile

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Considérant que la responsabilité du CCAS est susceptible d'être engagée à l'égard des usagers dans le cadre de l'exercice de ses compétences,

Considérant que les clés des bénéficiaires ont été volées car le véhicule du livreur des repas à domicile est resté stationné et ouvert, sans surveillance,

Considérant que le remplacement des clés s'élève à 155,30 euros, montant inférieur à la franchise de l'assurance responsabilité civile du CCAS,

Il est par conséquent demandé au Conseil d'administration :

- Son accord pour le remboursement de la somme de 155.30 euros aux bénéficiaires pour lesquels les clés ont disparu.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_085-DE

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_086-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-086

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Prise en charge par le CCAS du remboursement d'appareils auditifs disparus appartenant aux résidents au sein des Ehpad

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose au Conseil d'administration les situations rencontrées par certains résidents des Ehpad du CCAS.

Il est exposé que sur des périodes de mai à août 2026, plusieurs appareils auditifs ont été égarés au sein de l'établissement, essentiellement la nuit. Malgré les recherches entreprises par les équipes de l'établissement, certains n'ont pas été retrouvés.

Considérant que la responsabilité du CCAS peut être engagée au titre du préjudice subi lors de la prise en charge au quotidien, il convient de procéder à l'indemnisation du reste à charge lié au remplacement de ces équipements indispensables à l'autonomie et à la communication des résidents.

Le remboursement se fera sur la base d'un devis ou d'une facture d'un audioprothésiste, après déduction faite de la part de la prise en charge par l'assurance maladie et la mutuelle complémentaire,

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_086-DE

Vu le code général des collectivité territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 et suivants ;

Vu la loi n°92-614 du 6 juillet 1992 relative à la responsabilité des établissements accueillant des personnes âgées en cas de perte ou de vol d'objets ;

Vu le budget annexe de l'Ehpad ;

Vu les pièces justificatives fournies (déclaration de perte, devis, décompte de l'organisme de sécurité sociale et de la mutuelle) ;

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver la prise en charge financière par le CCAS du reste à charge lié au remplacement des appareils auditifs perdus pour un montant total de 4 768,45 euros ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite et imputée au budget de l'Ehpad.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-087

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Présentation du rapport social unique 2024 - informations pour les membres du conseil d'administration

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu la présentation du Rapport Social Unique pour l'année 2024 aux membres du comité social territorial siégeant le 16 octobre 2026,

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Contexte :

La loi de transformation de la fonction publique instaure le Rapport Social Unique (RSU) qui remplace le bilan social établi précédemment par les collectivités. Il est un outil de dialogue social, il a pour objectif d'aider à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité.
Il est obligatoire tous les ans et comporte des éléments et des données notamment relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à la lutte contre les discriminations, au handicap, à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ainsi qu'à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le RSU est transmis au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme via la plateforme « données sociales ». Le rapport social unique est une obligation légale. Il doit être présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial. Ce dernier s'est réuni le 16 octobre 2026 pour émettre son avis.

Les points principaux du RSU pour l'année 2024 sont les suivants :

1) Les effectifs

Il est constaté une **baisse des effectifs** entre 2023 (798 agents) et 2024 (753), avec une baisse des effectifs fonctionnaires en 2024 (-31 agents).

La filière dominante demeure la filière médico-sociale (65%), puis les filières administratives (14%) et techniques (17%).

Les contingents les plus importants occupent les cadres d'emplois des agents sociaux et des aides-soignants.
Les agents de catégorie C représentent la part la plus importante soit 65% en 2024, 64% en 2023.

L'âge moyen est abaissé à 47 ans au lieu de 48 ans pour les agents permanents. Mais pour les fonctionnaires, plus de la moitié ont 50 ans et +.

La collectivité respecte son obligation d'emplois de travailleurs handicapés à hauteur de **7.2%** des effectifs avec **54 travailleurs handicapés employés**.

1) Le budget du personnel

Les charges de personnel ont baissé : **69.76%** des dépenses de fonctionnement en 2024 et 76.94% en 2023.

1) L'évolution professionnelle

En 2023, 61 avancements de grade, 153 avancements d'échelon, 2 lauréats de concours.
En 2024, 42 avancements de grade, 187 avancements d'échelon, 6 lauréats de concours (aides-soignants).

1) L'absentéisme

En 2023, 104 accidents du travail ont été déclarés, 14 accidents de trajet et 90 accidents de service.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

En 2024, 91 accidents du travail ont été déclarés.

Le Conseil d'administration prend acte du Rapport Social Unique de l'année 2024, joint en annexe.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

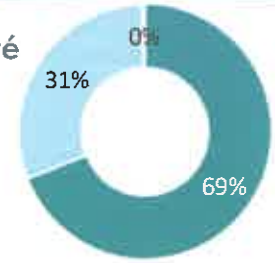
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Effectifs

753 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

> 520 fonctionnaires
> 230 contractuels permanents
> 3 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidé

0 | 0% *Part des emplois aidés (tous emplois)*

Taux de féminisation (emplois permanents)

80,1%

Nombre de CDI

10 | 4% *Part des CDI (tous contrats)*

Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

3 | 0% *Part des saisonniers (tous emplois)*

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	17%	8%	14%
Technique	19%	13%	17%
Sportive		0%	0%
Sociale	38%	38%	38%
Médico-sociale	22%	39%	27%
Médico-technique	1%		1%
Animation	3%	2%	3%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	86,0%
Catégorie B	80,8%
Catégorie C	78,6%

Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire	81,7%
Contractuel	76,5%

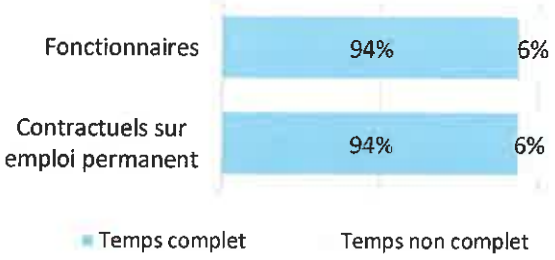
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	33%
Aide-soignant	15%
Adjoints techniques	11%
Adjoints administratifs	9%
Infirmiers en soins généraux	7%

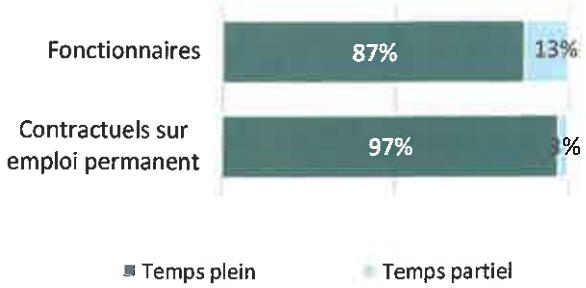
Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-technique	50,0%	Animation	60,0%
Animation	38,9%	Administrative	11,1%
Sociale	9,0%	Technique	6,9%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



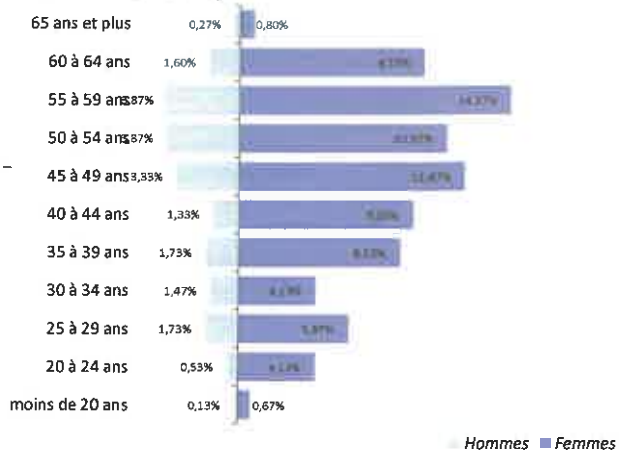
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,7
Contractuels sur emploi permanent	39,9
Emplois permanents	46,7

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

723,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	525,8
> Contractuels sur emploi permanent	188,4
> Contractuels sur emploi non permanent	9,6

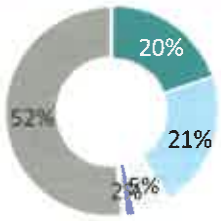
Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

6,9% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Mouvements

Evolution des effectifs permanents

677* agents au 31/12/2023

Variation des effectifs 10,8%

Taux de rotation 35,5%

750 31/12/2024

*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

217 départs

Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	56%
Démission	15%
Départ à la retraite	10%
Mutation (changement de collectivité)	8%
Detachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière : article 64 de la loi du 26 janvier	4%

290 arrivées

Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	49%
Remplaçants	49%
Par voie de détachement d'agents de la FPH	1%
Par voie de détachement d'agents de la FPE	1%
Voie de mutation	1%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

36,0%

187 avancements échelon

Part des agents avec avancement de grade

7,9%

41 avancements de grade

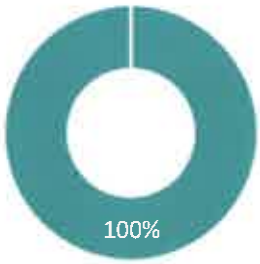
Part des agents avec promotion interne*

7 promotions internes 1,7%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Une procédure de rupture conventionnelle a été initiée au sein de la collectivité



Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principal motif des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 70% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	**58 692 465 €**	**Charges de personnel***	**40 942 940 €**	**Soit 69,76 % des dépenses de fonctionnement**

* *Montant global*

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

23 571 179 €

Rémunération statutaire	18 695 068 €
Primes	4 589 278 €
SFT*	107 418 €
HSC	78 874 €
NBI*	100 541 €

**uniquement des fonctionnaires*

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative		34 921 €	33 348 €	31 017 €	29 647 €	24 694 €
Animation	-	-	-	-	29 393 €	24 410 €
Culturelle	-	-	-	-	-	
Incendie secours	-	-	-	-	-	
Médico-sociale	42 908 €	41 604 €	37 373 €	32 971 €	35 611 €	32 918 €
Médico-technique	45 401 €	-	-	s	-	
Police municipale	-	-	-	-	-	
Sociale	42 445 €	33 695 €	-		30 616 €	27 458 €
Sportive	-	-	-	s	-	
Technique		-	37 225 €	39 893 €	29 601 €	29 360 €
Moyenne toute filière	45 221 €	39 260 €	36 801 €	33 162 €	30 150 €	28 721 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,47 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	19,53%
Contractuels sur emploi permanent	19,28%
Emplois permanents	19,47%



- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 4 964,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Absences

En moyenne, 26,8 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

En moyenne, 13,6 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**7,35%**	**3,71%**	**6,24%**	**1,64%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**16,83%**	**4,22%**	**12,96%**	**1,64%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**17,82%**	**4,56%**	**13,75%**	**1,64%**

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*100*

35,06 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

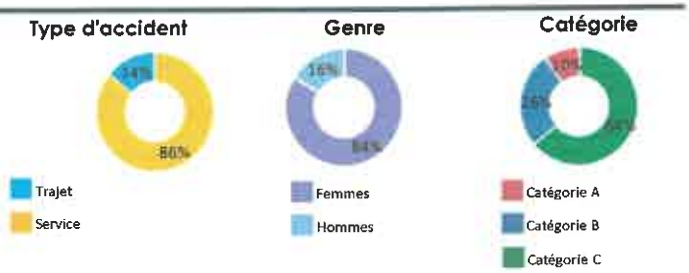
Accidents du travail

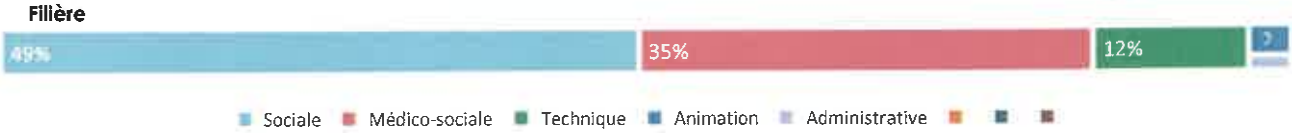
91 accidents du travail déclarés

12,1 accidents du travail pour 100 agents permanents

29 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

49% des accidents du travail concernent la filière Sociale



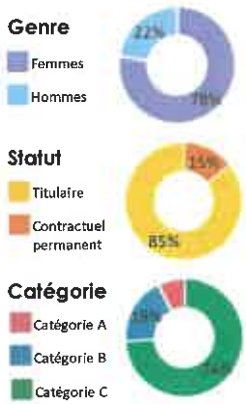


Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

54 | 7,2% *Part des BOETH sur emploi permanent*



Prévention et risques professionnels

Un agent affecté à la prévention

Dépenses en matières de prévention :	18 314 €
Formations	1 050 €
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	17 264 €

- Existence d'un **document unique (DUERP)** ✓
- Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux** ✗
- Existence d'une démarche de prévention des **TMS** ✓
- Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)** ✗
- Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail** ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la **gestion du risque maladie** ✗

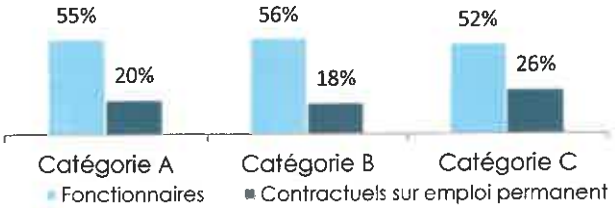
Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Formation

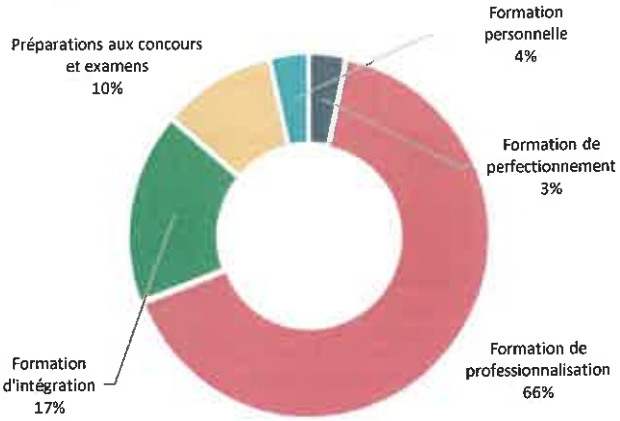
44% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 43,8% Hommes 45,6%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation



Répartition selon le type de formation



Le budget consacré à la formation est de 251 055 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	74,0%
Autres organismes	22,2%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	3,8%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	94,6%
Autres organismes	4,0%
Collectivité	1,4%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	161 €	122 €
Nombre de bénéficiaires	35	479

L'action sociale

Prestations servies **directement par la collectivité**	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'**un centre de gestion**	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'**une association nationale**	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'**un organisme à but non lucratif ou d'une association locale**	✓

Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	4
CAP	1
CCP	1

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Précisions méthodologiques

[1]Formules de calcul - Effectif théoriaue

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journees d absence sont decomptées en jours calendaires pour respecter les saisies realisees dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations speciales d'absences (motif familial, concours...)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : décembre 2025

Version 1

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_087-DE

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_088-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-088

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Modification du tableau des effectifs et recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8 2°du code général de la fonction publique pour le département des politiques gérontologiques - EHPAD les Jardins de la Charme

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 octobre 2026 ;

1. Modification du tableau des effectifs

Le médecin coordonnateur en EHPAD conçoit et met en œuvre des projets de santé, de promotion et de prévention. Il participe à l'exécution de la politique communale envers la prise en charge de la dépendance et des personnes âgées.

L'article D. 312-156 du code de l'action sociale et des familles précise que le temps de présence du médecin coordonnateur, pour sa fonction de coordination, ne peut être inférieur à un équivalent temps plein de 0,60 pour un établissement dont la capacité autorisée est comprise entre 60 et 99 places.

A ce titre, il est proposé la création d'un poste de médecin coordonnateur au sein de l'EHPAD Les Jardins De La Charme (80 places) à temps non complet (21 H / 35 H – 60 %) afin de garantir la qualité de la prise en charge des résidents et la mise en œuvre du projet de soins au sein de cet établissement.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_088-DE

Pour permettre l'adaptation du cadre d'emploi aux besoins des services, il est proposé au Conseil d'administration les créations suivantes :

Création
- 1 poste à temps non complet 21 H / 35H au sein de l'EHPAD Les Jardins De La Charme relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux - catégorie A ouverts aux grades de médecin de 2ème classe, médecin de 1ère classe et médecin hors classe.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales sont inscrits au budget du CCAS.

1. Recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique

Considérant la nécessité de pourvoir cet emploi afin d'assurer la continuité et la qualité de la coordination médicale de l'EHPAD, et compte tenu des caractéristiques particulières du poste de médecin coordonnateur, notamment de la quotité de travail proposée et des difficultés de recrutement rencontrées sur ce type de fonctions, il est proposé, après accomplissement des formalités de publicité de la vacance de l'emploi et en l'absence de recrutement d'un fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ainsi, en raison de la nature des tâches à effectuer et le grade sur lequel il est prévu de recruter, il est proposé de prévoir la possibilité d'établir un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelables par reconduction expresse, sur le poste de médecin coordinateur. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Il est proposé au Conseil d'administration :

-D'autoriser le recrutement d'un médecin coordonnateur ;
-D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi permanent à temps non complet, si le recrutement statutaire est infructueux.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	0
Procurations	2	**ABSTENSION**	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_089-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-089

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 4 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Julien BONY, Le Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Modification du tableau des effectifs – Suppression d'un emploi fonctionnel et création d'un emploi supérieur de directeur du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Possibilité de recrutement d'un agent contractuel

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-23 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux emplois permanents et au recrutement des agents contractuels territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2026-483 du 10 juin 2026 modifiant le statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_089-DE

1. Modification du tableau des effectifs

Afin de tenir compte du nouveau cadre réglementaire applicable aux emplois supérieurs de direction et de l'évolution des responsabilités attachées à la direction du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression	Création
1 emploi à temps complet de Directeur général – emploi fonctionnel, correspondant à la strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants - catégorie A (poste n° **831**)	1 emploi à temps complet de Directeur du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand, constituant un emploi supérieur au sens de l'article 12 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 - catégorie A (poste n° **831**)

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales sont inscrits au budget du CCAS.

1. Recrutement d'un agent contractuel

Conformément à l'article 14 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026, peuvent également être nommées dans les emplois supérieurs mentionnés à l'article 12 du même décret les personnes qui, n'ayant pas la qualité de fonctionnaire :

- remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique prévues aux articles L. 321-1 à L. 321-3 du Code général de la fonction publique ;
- ont exercé des responsabilités d'un niveau comparable à celles dévolues aux fonctionnaires mentionnés au I de l'article 13 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026.

En conséquence, l'emploi de Directeur du Centre Communal d'Action Sociale pourra également être pourvu par un agent contractuel répondant aux conditions réglementaires précitées.

Le recrutement sera effectué par contrat écrit conclu entre l'autorité de recrutement et l'agent concerné.

Pendant la durée de son contrat, l'agent contractuel sera soumis aux dispositions du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 ainsi qu'à celles du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, dans la mesure où ces dernières ne sont pas contraires aux dispositions du décret précité.

L'agent contractuel sera classé dans l'emploi en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle, conformément à l'article 14 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026.

La rémunération sera fixée par référence aux dispositions applicables à l'emploi, en tenant compte notamment de la durée et du niveau de l'expérience professionnelle de l'intéressé ainsi que du niveau de responsabilité attaché aux fonctions exercées.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_089-DE

Vu le décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, notamment ses articles 12 à 20 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2026 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 octobre 2026 ;

Vu le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Social de Clermont-Ferrand ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand est un établissement public administratif rattaché à la commune de Clermont-Ferrand ;

Considérant que la commune de Clermont-Ferrand compte plus de 40 000 habitants ;

Considérant que l'article 12 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 classe parmi les emplois supérieurs de la fonction publique territoriale les emplois de directeur et de directeur adjoint des centres communaux et intercommunaux d'action sociale rattachés à des communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants ;

Considérant que l'article 13 du même décret prévoit notamment que les administrateurs territoriaux peuvent être nommés dans les emplois mentionnés à son article 12 ;

Considérant que l'article 15 du même décret prévoit que les échelons et l'échelonnement indiciaire applicables aux emplois supérieurs sont ceux applicables aux administrateurs territoriaux ;

Considérant que l'article R. 123-23 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le président du conseil d'administration nomme à l'emploi de directeur du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant qu'il convient, afin de tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire applicable aux emplois supérieurs de direction de la fonction publique territoriale, de modifier le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand ;

Considérant qu'il convient de supprimer l'emploi fonctionnel actuellement inscrit au tableau des effectifs et de créer en substitution un emploi supérieur de directeur du Centre Communal d'Action Sociale accessible au cadre d'emploi d'administrateur territorial ;

Considérant que les fonctions exercées correspondent à un niveau élevé de responsabilité, de direction, de conception, de coordination et d'encadrement, justifiant le classement de l'emploi dans le régime des emplois supérieurs prévu par le décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient également de prévoir la possibilité de pourvoir cet emploi par un agent contractuel répondant aux conditions fixées par l'article 14 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_089-DE

Le contrat précisera notamment la nature des fonctions exercées, le niveau de rémunération, la durée du contrat ainsi que les conditions de son renouvellement, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les fonctions de l'agent contractuel cesseront de plein droit au terme du contrat, conformément à l'article 14 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de supprimer du tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand un emploi à temps complet de Directeur général – emploi fonctionnel correspondant à la strate démographique de 40 000 à 80 000 habitants – catégorie A ;
- de créer au tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand un emploi à temps complet de Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, constituant un emploi supérieur mentionné au 9° du I de l'article 12 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 ;
- de préciser que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire remplissant les conditions prévues par l'article 13 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026, notamment par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;
- d'autoriser, le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi dans les conditions prévues par l'article 14 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 ;
- de préciser que la rémunération de l'agent recruté sur cet emploi sera déterminée conformément aux dispositions du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 et, pour un agent contractuel, en fonction notamment de la durée et du niveau de son expérience professionnelle et du niveau de responsabilité attaché aux fonctions.

VOTE

En exercice	13	POUR	10
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	2	ABSTENSION	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-090

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place de la complémentaire santé pour les travailleurs des Esat de Cunlhat et du CCAS (annule et remplace)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération n°Del-2026-069, il est ajouté l'accompagnement d'un consultant pour la rédaction du dossier de consultation et l'analyse des propositions.

Vu l'article L344-2-10 du code de l'action sociale et des familles mettant en place les contrats collectifs obligatoires santé à compter du 1er Juillet 2024 ;

Vu le décret n°2025-845 du 25 août 2025relatif à la complémentaire santé collective en ESAT ;

Vu l'arrêté du 25 août 2025 organisant les modalités de la compensation financière par l'État (texte publié au Journal officiel du 27/08/2025).

La loi du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi est venue modifier le code de l'action sociale et des familles afin de permettre aux usagers des ESAT de bénéficier d'un régime complémentaire

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

en frais de santé à compter du 1er juillet 2024, avec la mise en place d'un panier de soins minimum en cas de maladie, maternité, accident. Ces dispositions ne concernent pas les régimes de prévoyance lourde comme l'incapacité, l'invalidité et le décès.

Un décret du 25 août 2025 et un arrêté du 23 septembre 2025 précisent les modalités d'application de la loi.

Le contrat collectif est à adhésion obligatoire pour les travailleurs et doit répondre aux minimas de couverture suivant :

- Respect du caractère responsable du contrat et notamment l'accès au dispositif 100% santé en dentaire, optique, et audition ;
- Le respect du panier de soins ANI (garanties plancher proposées aux salariés dans le cadre d'un contrat de complémentaire santé collectif) :
 - Le remboursement intégral du ticket modérateur sur tous les actes et soins remboursés par la Sécurité Sociale.
 - La prise en charge du forfait journalier hospitalier : remboursement total et sans limitation de durée.
 - Pour les soins dentaires prothétiques et orthodontiques : prise en charge à hauteur de 125% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

Le CCAS participera à hauteur de 50%, l'Etat prendra en charge 50% de cette participation. Le travailleur complétera à hauteur de 50%.

Les travailleurs handicapés usagers des ESAT peuvent faire valoir un certain nombre de cas de dispense s'ils ne souhaitent pas adhérer au contrat collectif obligatoire. Ces cas de dispense sont listés dans le décret n°2025-845 du 25 août 2025 et sont globalement proches de ceux applicables aux salariés.

L'arrêté distingue clairement les dispenses « d'ordre public » et les dispenses « facultatives » applicables uniquement si elles sont « prévues dans l'acte fondateur du régime. Ces cas de dispense facultative sont au nombre de 6 dont trois très classiques : bénéficiaire de la C2S ; couvert par un contrat individuel jusqu'à expiration de celui-ci ; bénéficiaire d'un autre contrat collectif obligatoire ou d'un régime spécial y compris en qualité d'ayant droit.

Trois cas de dispense sont toutefois spécifiques et repris intégralement ci-dessous :

- Lorsque le travailleur est bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement par le travail d'une durée au moins égale à douze mois à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties ;
- Lorsque le travailleur est bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement par le travail d'une durée inférieure à douze mois, même s'il ne bénéficie pas d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs ;
- Lorsque l'adhésion au système de garanties conduirait le travailleur à s'acquitter d'une cotisation au moins égale à 15 % du montant de sa rémunération garantie.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

La présente délibération concerne la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la sélection d 'une complémentaire santé pour les travailleurs des ESAT.

Les membres du groupement sont l'ESAT de Cunlhat comprenant 67 travailleurs (fonction publique hospitalière), représenté par son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN et l'ESAT du CCAS de Clermont-Ferrand accueillant 90 travailleurs, représenté par son Président, Monsieur Julien BONY.

Le groupement de commandes a deux objectifs, d'une part, participer à une harmonisation de la couverture santé pour les travailleurs sur un territoire à l'échelle départementale, et d'autre part, bénéficier d'une optimisation des coûts.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver le principe du groupement de commandes et par conséquent le projet de convention constitutive ;

- D'approuver la désignation du CCAS de Clermont-Ferrand en tant que coordonnateur de ce groupement de commandes ;

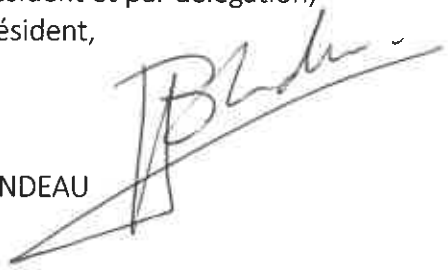
- De donner pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CHOIX D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES TRAVAILLEURS DE L'ESAT du CCAS de Clermont-Ferrand et de l'ESAT de Cunlhat

Préambule

La loi du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi est venue modifier le code de l'action sociale et des familles afin de permettre aux usagers des ESAT de bénéficier d'un régime complémentaire en frais de santé à compter du 1er juillet 2024, avec la mise en place d'un panier de soins minimum en cas de maladie, maternité, accident. Ces dispositions ne concernent pas les régimes de prévoyance lourde comme l'incapacité, l'invalidité et le décès.
Un décret du 25 août 2025 et un arrêté du 23 septembre 2025 précisent les modalités d'application de la loi.

Le contrat collectif obligatoire doit répondre aux minimas de couverture suivant :

- Respect du caractère responsable du contrat et notamment l'accès au dispositif 100% santé en dentaire, optique, et audition.
- Le respect du panier de soins ANI :
 - Le remboursement intégral du ticket modérateur sur tous les actes et soins remboursés par la Sécurité Sociale.
 - La prise en charge du forfait journalier hospitalier : remboursement total et sans limitation de durée
 - Pour les soins dentaires prothétiques et orthodontiques : prise en charge à hauteur de 125% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

L'Etat participera à hauteur de 50% de la cotisation, l'ESAT participera à hauteur de 25% et le travailleur à hauteur de 25%.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

Article I : Membres du groupement

Il est constitué entre les entités, désignées ci-dessus "les membres", un groupement de commandes régi par l'article L 2113-6 et 7 du code de la commande publique et la présente convention.
Une entité devient membre du groupement en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de son instance compétente.
Un exemplaire original et complet de la convention de groupement est détenu par le membre secrétaire qui en assure la transmission aux autres membres du groupement.

Article II : Objet du groupement

L'objet du groupement est la sélection d'une mutuelle, à travers la mise en œuvre d'une procédure groupée, de permettre la réception d'offres plus nombreuses et économiquement plus avantageuses.

Article III : Détermination des besoins

Les membres du groupement s'engagent à déterminer avec précision la nature et l'étendue de leurs besoins à satisfaire par le moyen d'un marché public, lorsqu'ils choisissent d'y participer, et à les communiquer en temps utile au coordonnateur, sous la forme appropriée pour l'établissement des dossiers de consultation des entreprises nécessaires aux lancement des procédures de passation correspondantes.

Les membres du groupement parties prenantes du marché envisagé, participeront à l'élaboration des cahiers des charges pour y finaliser la prise en compte des spécifications techniques de leurs besoins.

Article IV : Durée et évolution du groupement

Le groupement prend effet à compter de la signature de la présente convention par les personnes dûment habilitées d'au moins deux de ses membres potentiels, et sa transmission au contrôle de légalité par son secrétaire.

Le groupement est ouvert à tout membre désigné en préambule, en capacité d'y adhérer, selon les modalités définies à l'article 1er et sans avenant ni nouvelle délibération des membres déjà adhérents.

Il prendra fin, à l'issue de tous les marchés conclus dans le cadre de la présente convention de groupement.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

Article V : Frais de fonctionnement du groupement

Chaque membre assume les charges relatives à l'intervention de ses propres agents au profit du groupement.

Les frais de publication d'avis d'appel public à la concurrence sont assumés par le coordonnateur du marché ou accord-cadre.

Il est convenu que les documents du dossier de consultation seront rédigés par un cabinet externe spécialisé. La prestation de ce cabinet sera rémunérée en fonction du nombre de travailleurs de chaque établissement, au prorata.

Article VI : Modalités de fonctionnement du groupement

VI.1 Désignation d'un coordonnateur et définition de ses attributions

Conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du code de la commande publique, le CCAS de Clermont-Ferrand est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes.

Le coordonnateur est chargé, dans le respect des règles prévues par les textes applicables aux marchés publics, de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs contractants.

Le coordonnateur est investi des missions suivantes pour le compte des membres :

A. Coordonner la préparation du marché public

- Assister chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- Centraliser les besoins à satisfaire,
- Choisir la procédure de passation à mettre en place et l'allotissement du marché, en concertation avec les autres membres du groupement.

B. Réaliser la passation des marchés publics

- Réaliser les opérations de publicité de la procédure de passation,
- Mettre à disposition gratuitement du dossier de consultation des entreprises, sur la plateforme de dématérialisation,
- Centraliser les questions posées par les candidats et les réponses,
- Réceptionner les candidatures et les offres,
- Transmettre les éléments au cabinet expert.

Suite à la validation du rapport d'analyses par les membres du groupement, chaque membre sera chargé de signer et de notifier les actes d'engagement au titulaire retenu. Chaque membre du groupement s'assure pour ce qui le concerne de la bonne exécution de ses marchés.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

La mission du coordonnateur prend fin soit à l'expiration de la convention, soit à la suite d'une décision conjointe des membres du groupement, formalisée par un avenant.

VI.2 : Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Communiquer au coordonnateur une évaluation quantitative et qualitative de ses besoins en vue de la passation des marchés publics,
- Respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans les délais impartis,
- Respecter les clauses de la présente convention,
- S'assurer de la bonne exécution du marché,
- Inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans son budget et assurer l'exécution comptable de ses marchés.

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, les acheteurs membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la convention constitutive.

Article VII : Attribution des marchés

Le marché passé en application d'une procédure adaptée sera attribué en référence aux articles R 2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'attribution du marché.

Article VIII : Comité technique de coordination et de suivi

Pour son bon fonctionnement, le groupement crée, sans formalisme particulier, un comité technique ad hoc – également dénommé groupe de travail - pour le lancement du marché.

VIII.1 : Composition et modalités de fonctionnement

Le comité technique de coordination et de suivi est composé d'un ou plusieurs représentant (s) de chaque membre du groupement, intéressés au projet, en fonction des achats envisagés.

L'animation du comité technique est assurée par le(s) représentant (s) du coordonnateur ou d'un membre, partie prenante du marché ou de l'accord-cadre envisagé.

Le comité technique se réunit, téléphoniquement ou physiquement autant que de besoin durant :

- la phase de préparation et de recueil des besoins ;
- la procédure de passation (dont l'analyse des offres) ;
- la procédure d'exécution du marché public.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

Les invitations sont adressées par courriel, par l'animateur du comité et accompagnées d'un ordre du jour, et de tout document utile.

Le comité technique peut progresser informellement. Les échanges peuvent s'effectuer par messagerie électronique. Le dossier de consultation des entreprises doit être validé in fine par tous les membres participant à la consultation groupée. L'absence de validation du DCE dans le calendrier de procédure vaut désistement de membre sur ce projet d'achat groupé.

VIII.2 : Rôle du comité technique de coordination et de suivi

Le comité technique a pour mission de permettre aux membres du groupement de suivre le déroulement de l'opération.

Le comité technique est notamment chargé de :

- l'élaboration des pièces des marchés publics, en vue de permettre au coordonnateur de constituer les dossiers de consultation des entreprises ;

- l'analyse des offres, en vue de permettre au coordonnateur de proposer le choix du candidat aux représentants des différents membres du groupement, visée à l'article VII de la présente convention ;

- donner son avis sur la passation d'avenants aux marchés, avec ou sans incidence financière.

Article IX : Signature des marchés

Le marché sera signé par chaque membre du groupement pour les besoins qui le concernent.

La non reconduction des accords-cadres et des marchés à bons de commande fera l'objet d'une décision expresse de la part de la personne habilitée de chacun des membres du groupement parties prenantes du marché pour la part respective de ses besoins.

Article X : Exécution et paiement des marchés – sortie de membres d'un marché

L'exécution des marchés relèvera de chaque membre pour la partie du marché le concernant ;

Chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans son budget, procède à l'émission des commandes ou bons de commande pour la réalisation de ses besoins propres, à la vérification de chaque prestation exécutée et au règlement et à la liquidation des factures correspondantes, dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

Dans les cas d'accords-cadres ou de marchés à bons de commande reconductibles, les cahiers des charges administratives particulières pourront prévoir une entrée différée de certains membres, par exemple en cours de la première période, notamment lorsque ces membres sont liés par des marchés finissants. Les montants minimaux et maximaux des périodes concernées seront prévus en conséquence.

Les cahiers des charges administratives particulières des marchés à périodes reconductibles pourront prévoir, que des membres ne reconduisent pas le marché, à l'issue de la période échue, dès lors qu'ils se seront acquittés de leurs obligations contractuelles à l'égard du titulaire, en particulier du minimum de commande sur les périodes échues. Ils informeront préalablement le coordonnateur de leurs motivations.

Article XI : Capacité à ester en justice

Le coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En contentieux précontractuel, contractuel ou en contentieux de l'exécution, si le coordonnateur venait à être condamné au paiement de frais à verser à la partie requérante, chaque membre couvrirait ces frais supplémentaires, selon le prorata de participation financière au marché de chacun des membres.

En cas de contentieux né du défaut de paiement direct par un des membres, le membre défaillant assume seul, en cas de condamnation, les frais supplémentaires.

XII : Disposition technique organisationnelle - secrétariat

La gestion de la présente convention (adhésions ou sorties de membre, avenants, opérations communes avec d'autres groupements, autres modalités de fonctionnement communes) est réglée dans le cadre d'une annexe technique n°1, par un membre dit « secrétaire ».

Article XIII : Litiges résultant de la présente convention

Tout litige né de la formation, de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention, sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions administratives compétentes.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

Pour le CCAS, de Clermont-Ferrand, représenté par le Président ou son représentant, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du

A Clermont-Ferrand, le

Pour L'ESAT d'AUPERAS de Cunlhat,

Représenté par le président de son conseil d'administration, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration de l'ESAT en date du 26 juin 2026,

A Cunlhat, le

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_090-DE

Annexe 1 - Disposition technique organisationnelle

Le secrétariat de groupement est actuellement assumé par le service des affaires juridiques et de la commande publique du CCAS de Clermont-Ferrand. Il peut être confié, par simple échange de courriers, à tout autre membre.

Assisté en tant que de besoin par d'autres membres, le secrétaire de groupement assure :
(Liste non exhaustive) :

- Le fonctionnement courant de la convention et des conditions applicables,
- L'intégration et la sortie administrative des membres,
- La proposition et la diffusion des projets d'avenants ou modificatifs en vue de leur délibération et signature.
- Les projets d'achats ou actions de coopération avec d'autres groupements ou centrale d'achat,
- La finalisation d'achats groupés avec d'autres groupements, dans le cadre desquels il sollicitera un coordinateur et un comité technique ad hoc (voir article VIII supra).

Sauf avis ou mentions contraires, l'autorité exécutive du secrétaire de groupement aura qualité, après accomplissement des modalités d'autorisation par les instances respectives des différents membres, pour matérialiser l'accord du groupement, notamment au travers d'un protocole d'accord.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_091-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-091

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH,

Approbation de la demande d'autorisation d'un Service Autonomie Aide et Soins (SAAS)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les services de Clermont Dom, guichet unique des services à domicile du CCAS de Clermont Ferrand, comportent plusieurs services dont :

- Un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Ses missions consistent à accompagner les personnes âgées, et/ou en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne, limiter l'isolement en favorisant l'insertion à la vie sociale. Le bénéficiaire finance en totalité ou partie les services sollicités selon les aides financières allouées notamment par le Conseil Départemental

- Un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Ses missions consistent à prodiguer des soins à domicile. La mise en place du service nécessite une prescription médicale. Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé.
Il est à noter en 2017, la création à titre expérimental d'un Service Polyvalent Aide et Soins à Domicile (SPASAD) qui associe au sein d'une même structure les missions d'un SAAD et d'un SSIAD

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_091-DE

Contexte réglementaire

Le décret N° 2023-608 du 13 Juillet 2023 crée les Services Autonomie à Domicile. Un des objectifs de cette réforme est d'apporter une réponse coordonnée aux besoins et attentes de la personne accompagnée. C'est ainsi que l'aide apportée par le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et le soin dispensé par le Service de Soins Infirmiers à Domicile et l'Equipe Spécialisée Alzheimer, se regroupent en une seule entité : Service Autonomie Aide et Soins (SAAS). Il s'inscrit dans une logique de parcours global en rapprochant les dimensions d'Aide, d'Accompagnement et de Soin. Le cahier des charges annexé au décret définit les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement applicables à cette structure.

Public et périmètre d'intervention

Les services interviennent auprès :

- De personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie ou malade,
- De personnes présentant un handicap.

Avec la mise en place du SAAS, ils s'adresseront également aux personnes de moins de 60 ans atteintes de certaines pathologie chroniques ou présentant une affectation. Le périmètre géographique d'intervention reste identique.

Les enjeux

L'enjeu principal du SAAS est de proposer une réponse globale, coordonnée et personnalisée à l'usager avec une logique de prévention, d'anticipation et d'amélioration continue.

Pour atteindre cet objectif, les services ont été accompagnés en partie par un cabinet extérieur, Cohésion International sur plusieurs mois. Des ateliers participatifs avec l'ensemble des professionnels du SAAD et du SSIAD ont permis de travailler le projet de service déclinant des fiches actions avec des échéances :

Actions	2026		2027		2028	
	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre
Fiche action n° 1 : Déploiement du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) pour l'ensemble des bénéficiaires et bilan annuel						
Fiche action n° 2 : Développement du soutien aux aidants						
Fiche action n°3 : Définition et déploiement de la stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée						
Fiche action n°4 : Actualisation du contrat de prestation et du règlement de fonctionnement						
Fiche action n°5 : Actualisation du livret d'accueil des bénéficiaires						
Fiche action n° 6 : Mise en place d'un guichet unique pour l'accueil physique et téléphonique de 1er niveau des usagers						
Fiche action n°7 : Elaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité						
Fiche action n° 8 : Actualisation du livret d'accueil des nouveaux agents						
Fiche action n°9 : Déploiement d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).						
Fiche action n°10 : Actualisation des fiches de poste						
Fiche action n°11 : Développement des transversalités						

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_091-DE

internes et des partenariats						
Fiche action n°12 : Refonte du site web						
Fiche action n° 13 : Définition et mise en œuvre de la stratégie en matière de bientraitance						
Fiche action n° 14 : Traitement, suivi et exploitation des réclamations						

L'organisation avec les missions de chaque professionnel est à finaliser permettant de poursuivre le travail engagé sur le projet de service avec la désignation d'un responsable de la coordination des activités d'aide et de soins.

Echéance administrative

Ces services autonomie à domicile remplacent les SSIAD et les SPASAD pour devenir des Services Autonomie Aide et Soins (SAAS) à compter du 1er janvier 2026.

Le 31 décembre 2025, le CCAS a déposé un dossier de demande d'autorisation de fonctionnement en SAAS auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Afin de finaliser l'arrêté d'autorisation du SAAS, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sollicite une délibération validant le passage du SAAD, du SSIAD en SAAS.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de valider :

- La demande d'autorisation du SAAD et du SSIAD en un Service Autonomie Aide et Soins (SAAS).

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_092-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-092

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Approbation de la demande d'autorisation d'extension de la capacité (10 places) de l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

L'équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) complète l'offre de services à domicile regroupée sous l'enseigne « Clermont Dom » qui comprend l'aide à domicile, le portage de repas à domicile et les soins infirmiers à domicile (SSIAD). Réglementairement, les équipes Spécialisées Alzheimer sont portées par une structure ayant une capacité minimale de 60 places de SSIAD (77 places pour le SSIAD du CCAS).

Missions et public ciblé

Plusieurs missions sont couvertes par l'ESA :

- Stimulation cognitive à domicile,
- Mise en place de relais (service d'aide et d'accompagnement à domicile, accueil de jour, accueil temporaire...),
- Conseils en aides-techniques et aménagement de l'habitat,
- Ecoute, conseils et soutien au proche aidant.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_092-DE

Ce dispositif s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée et est accessible sur prescription médicale. Il a été autorisé au CCAS par l'Agence Régionale de Santé en 2012 pour une capacité de 10 places se traduisant par une file active de 30 bénéficiaires.

Modalités et périmètre d'intervention

La prise en charge comprend 12 à 15 séances sur un rythme d'une séance par semaine planifiée le même jour, à la même heure et avec la même professionnelle pour permettre au bénéficiaire de conserver ses repères.
L'ESA intervient sur l'ensemble de la métropole Clermontoise.

Chaque situation nécessite une vision globale, qui intègre la place de l'aidant, ce qui nécessite une organisation fondée sur des compétences pluridisciplinaires. L'Equipe Spécialisée Alzheimer du CCAS se compose de professionnels spécialisés et qualifiés : Infirmière (0,20 ETP), ergothérapeute (0,80ETP), assistantes de soins en gérontologie (1,40 ETP).

Les limites du dispositif

Depuis plusieurs années, le nombre de personnes inscrites sur liste d'attente pour une prise en charge s'accroit. La crise sanitaire a accentué le besoin de prise en charge et s'est traduite par une augmentation du nombre de personnes en attente :

Janvier 2018	Janvier 2019	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2026
13	19	19	32	27	39	39	39	38

Une liste d'attente de 30 personnes correspond à un délai d'attente de plus de 4 mois, ce qui n'est pas satisfaisant au vu de la fragilité des personnes confrontées à des maladies évolutives.
En outre, face à l'augmentation croissante du nombre de personnes inscrites sur liste d'attente et afin de rester dans des délais d'intervention raisonnables, le service est amené à suspendre régulièrement les inscriptions. Dans ce cas, il redirige les personnes vers d'autres dispositifs (ex : la plateforme d'accompagnement et de répit des Volcans, associations...).

Perspectives

Le 15 avril 2026, le CCAS a été sollicité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes qui dispose d'une enveloppe de 165 000 euros pour l'installation d'une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) de 10 places dans le Puy-de-Dôme, pour déposer un dossier de candidature avant le 30 avril 2026. Ce dossier de candidature se base sur un cahier des charges transmis par l'ARS. L'enveloppe financière prévue permet de financer entièrement le fonctionnement de ces 10 nouvelles places. Malgré un délai de réponse très court, un dossier de candidature a pu être envoyé à l'ARS le 30 avril 2026.
L'extension de la capacité de l'ESA diminuerait significativement les délais de prise en charge, répondrait davantage aux besoins du territoire couvert. Il pourrait être envisagé de renouveler des prises en charge, demandes non couvertes à ce jour.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_092-DE

Il est donc demandé au Conseil d'administration d'approuver le dépôt du dossier de demande d'extension de la capacité de l'ESA de 10 places.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	0
Procurations	2	**ABSTENSION**	0
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_093-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-093

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Approbation d'une convention type entre le CCAS et un cabinet d'infirmiers libéraux pour assurer une continuité dans les soins au sein des Ehpad

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil d'administration la nécessité de formaliser et sécuriser l'intervention des professionnels de santé libéraux au sein des Ehpad gérés par le CCAS, afin de garantir la continuité, la coordination et la qualité du parcours de soins des résidents.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 et suivants relatifs aux compétences et au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale ;
Vu le Code de la Santé publique ;

Vu la loi de financement de la Sécurité Sociale en vigueur ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé établi entre le CCAS de Clermont-Ferrand, d'une part, et un cabinet d'infirmiers libéraux d'autre part ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_093-DE

Considérant l'intérêt d'organiser formellement les modalités d'intervention des infirmiers libéraux au sein de l'établissement pour compléter ou appuyer l'équipe soignante interne, notamment dans le cas d'actes spécifiques ;

Considérant que cette convention précise les droits et les devoirs de chaque partie, les règles d'accès aux dossiers de soins informatisés, le respect du secret médical, ainsi que l'absence d'incidence financière directe pour le budget propre de l'Ehpad (les actes étant pris en charge conformément aux règles d'assurance maladie ou aux dotations de soins de l'établissement);

Il est demandé au Conseil d'administration :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre le CCAS et un cabinet d'infirmiers libéraux, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tous les documents, avenants, et actes afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	13	**POUR**	10
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	2	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	10		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_093-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CONVENTION ENTRE LES EHPAD DU CCAS DE CLERMONT-FERRAND ET UN CABINET D'IDEL (Infirmiers d'Etat Libéraux)

Article 1 : Identification des parties

L'Ehpad (à préciser) du CCAS de Clermont-Ferrand, (nom, adresse, n°FINESS, représenté par le Président du CCAS, Monsieur Julien BONY,

Et

L'infirmier libéral ou le cabinet d'infirmiers, (nom, prénom, n°ADELI ou RPPS, adresse du cabinet et coordonnées).

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer le cadre de la collaboration et des interventions des IDEL auprès des résidents de l'Ehpad. En l'absence de ressources infirmières, le CCAS fait appel au cabinet libéral afin d'organiser la continuité des soins des résidents de l'établissement.

Article 3 : Modalités d'intervention et organisation des soins

La nature des interventions : L'IDEL réalise les actes prescrits (pansements, injections, surveillances, etc.) conformément aux ordonnances médicales.

Accès et accueil : l'IDEL signale sa présence au personnel dès son arrivée et avant son départ. Il est accueilli par l'aide-soignant de l'établissement pour accéder aux locaux, aux chambres des résidents et à la salle de soins.

Coordination : L'IDEL collabore étroitement avec le Responsable de l'Etablissement, l'infirmier coordonnateur et le médecin coordonnateur.

Article 4 : Dossier de soins et transmissions

L'IDEL consigne chaque acte réalisé dans le dossier de soins informatique du résident. Un identifiant et un mot de passe personnels lui sont attribués pour garantir un accès sécurisé. Les transmissions cliniques s'effectuent avec l'équipe soignante.

Article 5 : Facturation

L'IDEL établit ses feuilles de soins selon la NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels).

La facture est à déposer sur le portail public Chorus pro.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_093-DE

Article 6 : Règlements intérieurs, hygiène et sécurité

L'IDEL s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Ehpad, les règles d'hygiène, d'asepsie, et de prévention des infections en vigueur dans la structure.

L'établissement s'engage de son côté à fournir un accès aux équipements d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Article 7 : Durée et résiliation

La présente convention prendra effet au 1er novembre 2026. La durée est de 1 an reconductible 3 fois tacitement.

En cas de résiliation par l'une des deux parties, le délai de préavis est d'un mois.

En cas de faute grave ou de manquement aux règles d'hygiène et de sécurité, la résiliation prend effet immédiatement.

Article 8 : Protection des données à caractère personnel (RGPD)

Les parties s'engagent à respecter le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Dans le cadre de la prise en charge médicale :

- L'EHPAD (responsable de traitement) garantit un accès sécurisé aux seules données strictement nécessaires aux soins.
- L'IDEL s'engage à préserver la confidentialité et la sécurité des données de santé des résidents dont il prend connaissance.

L'IDEL,

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_094-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-094

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-Président par le Conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Aides facultatives - Mai, Juin, Juillet et Août 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

- Compte-rendu des aides facultatives accordées en Mai, Juin, Juillet et Août 2026

	Aides de secours				Commissions hebdomadaires					Total
	Bon de secours		CAP			Bons de secours		CAP		
	Montant	NB de dossiers accordés	Montant	Nb de dossiers accordés	Type de commission	Montant	Nb de dossiers accordés	Montant	Nb de dossiers accordés	Montant
Mai 2026	29 313.99	353	12 835.00	255	Coup de pouce	8 762.84	30	0.00	0	52 426.83
					ATJ	1 215.00	3	0.00	0	
					Alloc. Tremplin	0.00	0	0.00	0	
					Aides aux agents	300.00	1	0.00	0	
Juin 2026	32 388.87	399	13 185.00	268	Coup de pouce	10 163.53	31	0.00	0	64 333.06
					ATJ	4 500.00	9	0.00	0	
					Alloc. Tremplin	2 410.00	3	0.00	0	
					Aides aux agents	1 685.66	3	0.00	0	
Juillet 2026	33 725.50	400	13 550.00	276	Coup de pouce	9 947.04	40	0.00	0	64 249.54
					ATJ	1 800.00	4	0.00	0	
					Alloc. Tremplin	900.00	1	0.00	0	
					Aides aux agents	4 327.00	10	0.00	0	
Août 2026	22 408.50	287	9 240.00	197	Coup de pouce	7 156.12	31	0.00	0	40 874.6
					ATJ	1 620.00	4	0.00	0	
					Alloc. Tremplin	450.00	1	0.00	0	
					Aides aux agents	0.00	0	0.00	0	

Le conseil prend acte de ces décisions.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_094-DE

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20261016-DEL_2026_095-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2026
Délibération n° Del-2026-095

En exercice : 13 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

Le seize octobre deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Bernadette OLEKSIAK, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Patrick DEQUAIRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE, Bruno FONTLUPT.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Corinne MIELVAQUE pouvoir à Nathalie ROUX-DOMINGET.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Marion CANALES

Le ou les membres absent(s) :
Dominique MANSARE, Georges BROUSSE.

Secrétaire de séance : Camille ULRICH

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-Président par le Conseil d'Administration en application de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Domiciliations - Janvier à Juin 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

- Compte-rendu sur les domiciliations établies en 2026 au cours des mois de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai et Juin :

DOMICILIATIONS

	ADMISSIONS	SORTIES	DOMICILIATIONS
JANVIER	27	26	356
FEVRIER	43	31	375
MARS	48	35	390
AVRIL	31	37	392
MAI	46	37	401
JUIN	44	44	415

Le conseil prend acte de ces décisions.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU